

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEBATS PARLEMENTAIRES**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991**

**(104<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du mardi 25 juin 1991**

***www.luratech.com***



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Aménagement de l'ordre du jour prioritaire** (p. 3635).

2. **Élimination des déchets radioactifs.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3635).

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement.

Question préalable de M. Pons : MM. Jean-Louis Masson, le ministre délégué, Christian Bataille, rapporteur de la commission de la production ; Bernard Cauvin. - Rejet par scrutin.

Discussion générale :

MM. Claude Birraux,  
François-Michel Gonnot,  
Jean-Yves Le Déaut,  
Roger Gouhier,  
Jean-Marie Demange,  
Yves Coussain,  
René Dosière.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

Renvoi de la suite de la discussion à une séance ultérieure.

3. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 3655).

4. **Dépôt de rapports** (p. 3656).

5. **Dépôt de rapports d'information** (p. 3656).

6. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 3656).

7. **Dépôt d'un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat** (p. 3656).

8. **Dépôt d'une proposition de loi adoptée par le Sénat** (p. 3656).

9. **Ordre du jour** (p. 3656).

# LuraTech

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## AMÉNAGEMENT DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

**M. le président.** M. le ministre chargé des relations avec le Parlement m'a fait savoir :

- d'une part, que la conférence des présidents de demain mercredi déterminerait, si nécessaire, à quelle date sera poursuivi l'examen du projet de loi sur les déchets radioactifs ;
- d'autre part, que le projet sur la fièvre aphteuse serait examiné demain mercredi, à la suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

L'ordre du jour prioritaire est ainsi aménagé.

2

## ÉLIMINATION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (nos 2049, 2115).

La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

**M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée un texte relatif à la recherche en matière d'élimination des déchets radioactifs. M. le rapporteur Bataille vous en a parlé cet après-midi avec brio, ce qui me permettra d'être relativement bref - et, si chacun m'imitait, nous pourrions finir la discussion générale ce soir.

Je passerai en revue quelques-unes des questions que ce texte a soulevées.

Première question : d'où proviennent les déchets ?

La source principale est, on le sait, la production d'électricité nucléaire. Mais ce n'est pas la seule. Nos concitoyens doivent avoir présent à l'esprit le fait que des déchets nucléaires sont aussi produits par l'industrie agro-alimentaire, notamment dans le domaine de la stérilisation des aliments, par l'industrie des matériaux ou par l'industrie médicale, et que, les années passant, la part relative de ces déchets autres que liés à l'électro-nucléaire aura tendance à croître. On ne saurait donc limiter ce débat aux seules centrales nucléaires, même si elles restent l'origine la plus importante de ces déchets.

Comme toutes les activités humaines, les centrales produisent des déchets. Et la caractéristique de ceux que nous devons étudier aujourd'hui est qu'ils contiennent des radio-

éléments, qui sont une substance toxique. Par conséquent, il convient de leur trouver une destination fiable, durable, ce qui est également vrai, d'ailleurs, pour nombre de déchets chimiques ou autres déchets industriels.

Ainsi que le rapporteur vous le rappelait, ces déchets peuvent être séparés en deux groupes au moins selon leur durée de vie. Les déchets dits « déchets A » ont une durée de vie relativement courte. Par « relativement courte », on entend quand même quelque chose comme trois cents ou quatre cents ans. L'activité française en produit *grosso modo* 30 000 mètres cubes par an. Pour ces déchets-là, on sait à peu près faire : ils sont conditionnés dans du béton étanche, au centre Manche près de La Hague notamment, bientôt à Soulaines dans l'Aube. Et ce n'est pas le problème que nous avons à traiter aujourd'hui.

En revanche, le problème d'aujourd'hui, ce sont les déchets dits « B » et « C ». Les déchets B sont des déchets volumineux, les déchets C sont des déchets à haute activité ; tous deux ont une durée de vie très longue. D'ici à 2010, on en comptera 150 000 mètres cubes - c'est une masse importante, et il faudra bien en faire quelque chose -, dont *grosso modo* 4 000 mètres cubes de déchets C, c'est-à-dire ceux qui ont une durée de vie longue, parfois très longue, et qui ont une activité forte.

Pourquoi y a-t-il débat - c'est la deuxième question - sur ces déchets ? Parce que nous devons leur trouver une destination, même temporaire, qui permette d'isoler tous les individus vivants, humains ou animaux, afin d'éviter une quelconque contamination par ces déchets, dont la toxicité radioactive est forte.

Le volume n'est pas considérable. Je me suis permis de vous amener, dans une petite boîte tout à fait étanche (*M. le ministre présente à l'Assemblée un petit objet cylindrique qui tient dans le creux d'une seule main*), quelque chose qui représente, en vitrifié, l'équivalent des déchets correspondant à la quantité d'uranium...

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est dangereux !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** ...nécessaire pour fournir une famille moyenne française en électricité, de 1956 à 2000. Pourquoi 1956 ? Parce que c'est l'année où la première centrale nucléaire française a été couplée au réseau. Vous voyez que cela représente une masse relativement limitée. C'est d'autant moins dangereux que ce n'est qu'un fac-similé ! (*Sourires*) Mais si ce n'en était pas un, il faudrait trouver le moyen de l'entreposer.

C'est donc un débat qui, vous en conviendrez, est essentiel. D'abord parce qu'il est exclu que nous productions de l'électricité nucléaire en nous désintéressant des déchets. Il y aurait là une attitude irresponsable, et je suis convaincu que tous ceux qui, dans cette assemblée ont, année après année, décennie après décennie, soutenu le programme nucléaire français auront à cœur d'être responsables et cohérents avec eux-mêmes et de trouver une destination pour ces déchets, qu'on ne saurait laisser en déshérence.

C'est un débat essentiel pour une autre raison : nous devons préparer l'avenir et nous devons préserver toutes les possibilités d'appliquer, dans le futur, des solutions innovantes. Aujourd'hui, des pistes sont ouvertes. J'y reviendrai tout à l'heure. Mais on conçoit facilement que, les connaissances sur l'atome ayant moins d'un siècle, les cinquante ans ou cent ans qui viennent seront marqués par des découvertes nouvelles. Si bien qu'il serait absurde de vouloir aujourd'hui trancher, alors que tout donne à penser que des découvertes permettront - c'est en tout cas une hypothèse réaliste - des solutions différentes de celles que nous connaissons.

Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de prendre une décision. Il s'agit de préparer une décision ou des décisions qui seront prises plus tard.

Enfin, il y a une troisième raison pour laquelle ce débat a, selon moi, un caractère exemplaire : c'est que le Parlement, et tout particulièrement votre assemblée, mesdames, messieurs les députés, a tenu à ne pas être laissée à l'écart.

Pendant un an, des travaux assidus ont été effectués par l'office d'évaluation des choix technologiques et scientifiques sous la direction de votre collègue Le Déaut. Après avoir procédé à de nombreuses auditions et rédigé un rapport volumineux et documenté, l'office est arrivé à la conclusion qu'un projet devait être soumis au Parlement et qu'il était pour le moins anormal, voire scandaleux, que celui-ci soit tenu à l'écart de tout débat sur le nucléaire.

J'entends déjà certains dire que les déchets constituent le dernier maillon de la chaîne et que, si l'on prétend engager un débat sur le nucléaire, il ne peut s'agir que d'un débat d'ensemble.

A ceux-là, je répondrai deux choses.

Premièrement, un débat a lieu chaque année à l'occasion de la discussion budgétaire. Certes, il ne porte pas que sur le nucléaire, mais il porte aussi sur le nucléaire, et il appartient, à cette occasion, au Parlement de contrôler l'activité de l'exécutif.

Deuxièmement, en décembre 1989 - le 12 décembre, je crois - s'est tenu devant votre assemblée un débat sur l'énergie, qui, là aussi, concernait l'ensemble des sources énergétiques et la programmation énergétique du pays, une partie non négligeable de ce débat étant consacrée au nucléaire. On ne peut donc pas dire qu'il n'y ait jamais eu débat. Il n'en reste pas moins qu'aucun texte n'a jamais été débattu avant celui que nous examinons aujourd'hui. Et je ne voudrais pas que certains d'entre vous mènent la politique du pire en considérant que ce texte, ne traitant pas l'ensemble du problème, ne mérite pas d'être discuté.

Je crois, au contraire, qu'il faut saluer le travail de l'office parlementaire, qui a conduit à porter devant le Parlement un des grands débats nationaux, même si, pour l'heure, on l'aborde par l'une de ses extrémités. Rien n'empêchera, en effet, de l'ouvrir davantage plus tard. Je vous invite donc à participer sereinement à cette première parlementaire.

Troisième point : on peut difficilement discuter de la recherche à conduire sur ces déchets sans la resituer dans le cadre du programme électro-nucléaire français dans son ensemble. Permettez-moi, à cet égard, de rappeler deux ou trois éléments.

D'abord, les ressources hydrauliques, les ressources en pétrole, en charbon et en gaz de notre pays sont, chacun le sait, très limitées. Le choix de l'énergie nucléaire opéré il y a quelque trente-cinq ans - j'ai évoqué tout à l'heure la première centrale couplée au réseau en 1956 - a été fait dans un contexte de ressources limitées, qui nous contraignait à trouver une solution de rechange.

Tant et si bien que c'est aujourd'hui quelque 75 p. 100 de l'électricité de ce pays qui est produite à partir de combustibles nucléaires.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Too much !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Quelles sont les conséquences économiques ? Celles-ci ne constituent pas le centre du débat, mais il ne faut quand même pas les délaisser complètement. Ce sont quelque 70 millions de tonnes de pétrole économisées, soit *grosso modo* 50 milliards de francs de déficit commercial en moins, ce qui permet un point à un point et demi de croissance en plus - l'estimation varie selon les experts - puisque, comme chacun sait, plus de croissance que nos voisins c'est plus de déficit extérieur et que, par conséquent, économiser du déficit c'est permettre de la croissance.

De ce point de vue, je voudrais que vous gardiez à l'esprit que si, en 1973 le taux d'indépendance énergétique de la France était de 23 p. 100, il atteint aujourd'hui quelque 50 p. 100. Cet exemple n'est pas unique dans le monde, mais il est rare. Il faut savoir toutefois que la moyenne européenne est de 53 p. 100. Autrement dit, tous les efforts qui ont été faits depuis trente ans dans ce pays pour qu'il accroisse son indépendance en matière énergétique n'ont permis pour le moment que de le placer à un niveau légèrement inférieur à la moyenne, loin derrière certains de ses partenaires européens. Si nous voulons conquérir une plus grande indépendance, il y a encore du chemin à faire.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Pour les économies d'énergie !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Autre élément que chacun connaît mais qu'il me semble bon de rappeler : l'électricité nucléaire est produite en France à des coûts particulièrement bas, à condition que les centrales soient utilisées suffisamment longtemps, soit quatre mille heures par an. Cette rentabilité, telle qu'elle est estimée par les autorités internationales, nous place devant les Italiens, les Allemands, les Japonais, les Anglais et les Américains. Le nucléaire français, parce qu'il est standardisé, avec un seul modèle de réacteur ou presque, un seul type de centrale ou presque, a une efficacité économique - je ne parle pas de son efficacité technique - sensiblement supérieure à celle de nos voisins.

Malgré cela, il faut bien le reconnaître, le nucléaire a mauvaise presse et, dans une large partie de l'opinion, on considère que c'est quelque chose de dangereux. Le nucléaire, c'est la peur au ventre. Tout film, toute pièce de théâtre, tout roman qui, d'une manière ou d'une autre, met en lumière la terreur nucléaire est assuré du succès. Et il est vrai qu'il y a une cinquantaine d'années, le monde a payé pour avoir peur du nucléaire.

Il reste aujourd'hui le nucléaire civil est maîtrisé, que les incidents auxquels il peut donner lieu sont parfaitement contrôlés...

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Et Tchernobyl ?

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** ...et que la critique émanant notamment de la partie de la population la plus sensible aux problèmes écologiques de la planète me semble un peu incohérente.

En effet, j'ai cru comprendre que l'un des problèmes les plus graves auquel nous étions confrontés en ce domaine était celui de « l'effet de serre » créé par les gaz de combustion. Depuis des années se sont succédé nombre de colloques, de publications, de mise en garde des personnalités les plus éminentes du monde scientifique sur les risques que l'industrie mondiale faisait courir à notre planète en raison des pluies acides liées à l'accumulation de gaz carbonique et de dioxyde de soufre.

Or, en France, depuis 1973, l'émission de gaz par kilowatt-heure produit a été divisée par dix. Pourquoi ? La réponse, vous la connaissez. Parce que nous avons fortement diminué la part de notre production résultant de la combustion de combustibles fossiles, charbon ou pétrole, et que nous avons, en revanche, largement augmenté la part de notre production résultant de l'énergie nucléaire, laquelle n'a pas cet inconvénient même si certains pensent qu'elle en a d'autres.

Ainsi, aujourd'hui, les Américains produisent 5,2 tonnes de gaz carbonique par habitant, les Anglais 3, les Allemands 3,2 mais les Français 1,8 seulement. Nous sommes le pays développé qui détériore le moins la situation écologique du point de vue des émissions de gaz et de ce fameux effet de serre. Si je souligne cela, ce n'est pas pour vous inviter à pousser un « cocorico » national, mais simplement parce que je crois que les personnes sensibles - chacun l'est à des degrés divers et je le suis pour ma part - aux arguments visant à la maîtrise du système écologique dans lequel nous vivons doivent tenir les deux bouts de la chaîne et prendre en compte les arguments liés aux inconvénients écologiques du nucléaire, et je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais aussi ceux qui sont liés aux avantages qu'il présente par rapport aux autres combustibles.

A cet égard, je suis heureux de saluer mon collègue Brice Lalonde qui, à ma demande, a bien voulu venir passer un moment avec nous et nous fera part tout à l'heure des réflexions que ce projet de loi lui inspire.

Toujours est-il que, quels que soient les avantages, et j'en vois de très grands, du système électronucléaire français, il faut boucler le cycle. Il faut que la fin du cycle soit aménagée et, thème dont nous débattons aujourd'hui, donner une destination aux déchets. Mais, me direz-vous, les destinations possibles sont contestées et personne n'est vraiment d'accord sur les solutions à apporter, car il existe plusieurs variantes et aucune n'est vraiment satisfaisante.

C'est un fait, et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement vous propose, par ma voix, d'engager, en coopération avec des partenaires étrangers, un programme de recherche dans trois grandes voies.

Première voie : l'aptitude des formations géologiques profondes à abriter ces déchets à haute activité, comme cela se fait - ainsi que Christian Bataille l'a rappelé tout à l'heure - sur le site d'Asse, en Allemagne, celui de Mol, en Belgique, ou celui de Grimsel, en Suisse.

Deuxième voie : le retraitement poussé. Des programmes sont nécessaires pour essayer d'aller plus avant dans la dissociation des radionucléides afin de séparer les éléments vraiment dangereux de ceux qui ont une vie plus courte. De la même manière, des recherches doivent être faites sur la transmutation, qui permettrait de transformer ces actinides à durée de vie parfois multimillénaire en des substances dont la radioactivité s'éteindrait beaucoup plus vite.

Pour ce programme de recherche sur le retraitement poussé, le Gouvernement réservera un financement de 70 millions de francs par an pendant les années que couvre notre programme de travail, c'est-à-dire pendant les quinze ans à venir.

Troisième voie : la recherche sur le conditionnement et sur l'entreposage. Il est clair que nous ne pouvons pas renoncer à essayer de mieux confiner les matières en question. Aujourd'hui, ce sont en général des emballages de verres minéraux qui sont utilisés, mais les travaux en cours sur les matériaux nouveaux, les céramiques notamment, donnent à penser qu'on pourrait trouver de meilleures manières de conditionner ces déchets.

Quelque 250 millions de francs par an seront consacrés à ce programme de recherche sur le conditionnement et l'entreposage.

Ces axes de recherche font l'objet d'un consensus dans la communauté scientifique internationale. Cela ne signifie nullement que d'autres n'apparaîtront pas dans les années qui viennent, et il faudra aussi chercher dans ces directions-là ; mais, pour le moment, ces axes semblent les plus efficaces.

On me dira peut-être que 70 millions de francs pour un programme et 250 millions de francs pour l'autre, ce n'est pas suffisant. On m'a remis, lorsque je suis venu à l'Assemblée, un document signé de la coordination nationale contre l'enfouissement des déchets radioactifs. Ce document, au demeurant fort bien fait, propose d'autres solutions. J'estime que les personnes qui l'ont rédigé sont bien intentionnées mais qu'elles se trompent sur le but de ce projet de loi. Elles soulignent en particulier que le Japon vient de lancer un ambitieux programme, dit Oméga, de 10 milliards de francs sur vingt ans. Mais cela ne représente que 500 millions de francs par an, et encore convient-il de déduire la construction d'un accélérateur de particules, dont les utilisations dépassent notre sujet. Les sommes que j'ai annoncées pour la France sont bien de la même ampleur. Par ailleurs, je le répète, si d'autres voies de recherche apparaissaient, le Gouvernement aurait bien entendu à cœur de s'y engager et dégagerait les crédits nécessaires.

N'ayons pas peur des mots. Nous sommes depuis longtemps à la pointe de la recherche en matière nucléaire et, notamment, d'électronucléaire civil. Nous sommes à la pointe de la recherche en matière d'élimination des déchets. Nous avons l'intention d'y demeurer et ce que vous propose le Gouvernement va dans ce sens.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Cinquième question : n'y a-t-il pas d'autres solutions ? Il est vrai que quelques solutions exotiques ont été proposées. Je le dis sans ironie, car des solutions qui semblent aujourd'hui exotiques peuvent apparaître demain utilisables.

Ainsi, certains ont proposé d'envoyer ces déchets dans le soleil, où l'on peut penser que la combustion interne est suffisamment forte pour les faire disparaître. Il faudrait pour cela des lanceurs d'une puissance dont nous ne disposons pas aujourd'hui, mais surtout totalement fiables, car si un tel lanceur explosait en l'air au-dessus de la planète, les dégâts seraient considérables. Ce n'est donc pas une piste que nous pouvons retenir aujourd'hui, mais on conçoit bien qu'elle puisse devenir, à terme, intéressante.

Autre solution exotique mais très séduisante intellectuellement : les fosses de subduction. Les masses continentales qui se déplacent glissent les unes sous les autres. Au moment où l'une glisse sous l'autre, des fosses se créent qui s'ouvrent vers le magma terrestre. Y glisser nos déchets pour les faire disparaître sous le manteau terrestre est évidemment très

séduisant. Certains prétendent qu'au bout de centaines d'années ils réapparaîtraient ailleurs. Je ne me prononcerai pas mais, en tout état de cause, nous ne savons pas faire cela aujourd'hui. Rien n'interdit de chercher à l'avenir dans cette direction mais, pour le moment, il serait vain d'y engager des crédits car nous en sommes encore au niveau de la science fiction et non pas à celui de la science appliquée.

À côté des solutions hypothétiques, certains ont proposé des solutions que je qualifierai de peu morales. Elles consistent - je caricature un peu - à dire qu'il existe des peuples dont le niveau de développement est très peu avancé et qu'il n'y a qu'à stocker nos déchets chez eux ! La forme est souvent meilleure, mais l'idée est bien celle-là.

J'affirme très clairement que cette voie n'est pas digne de la République française.

Ayant opté, par un très large consensus, pour l'électronucléaire, nous avons des déchets. Nous devons nous-mêmes, sur notre sol, trouver une solution pour leur stockage. Il serait indigne de vouloir, au travers d'une obole, s'en débarrasser en les envoyant dans des pays étrangers.

Mais ce qui est vrai pour nos déchets l'est aussi pour ceux de nos voisins. Il se trouve que nous retirons dans nos usines, notamment à La Hague, des déchets qui viennent d'Allemagne, du Japon et d'autres pays. Certes, cela représente une bonne opération commerciale. Pour autant, nous devons nous soucier de ses suites. Certains d'entre vous, ainsi que la presse, se sont demandés si ces déchets qui ont été livrés à la Cogema pour être retraités - et qui refroidissent maintenant car il leur faut plusieurs dizaines d'années - retrouveraient bien dans leur pays d'origine ; et la crainte s'est fait jour de voir ces déchets rester chez nous. Je serai très clair. Des accords intergouvernementaux ont été signés et sont repris dans les clauses des accords commerciaux passés avec la Cogema : les déchets étrangers retraités en France repartiront vers leur pays d'origine. Les premiers repartiront en 1993-1994 vers le Japon. Si une clause a été introduite dans ces accords qui prévoyait un échange possible - c'est-à-dire qu'on recevait tel type de déchets et qu'on le traitait mais qu'on pouvait en renvoyer d'autres types - et si une crainte est apparue sur la réalisation d'un tel échange, je tiens à rassurer la représentation nationale et, à travers elle, l'ensemble de la population : cette clause a été incluse à la demande de la France qui pensait éventuellement y trouver un avantage. Compte tenu des problèmes qui sont apparus depuis, elle ne sera pas mise en œuvre.

Je me résume. Il est exact que la France utilise ses usines de retraitement pour retraiter des déchets étrangers mais je vous assure, au nom du Gouvernement, que ces déchets repartiront lorsque seront écoulés les délais prévus pour leur refroidissement. Tous les déchets seront très exactement réexpédiés dans leur pays d'origine.

**M. René Dosière.** Très bien !

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Sans échange ?

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Tout à fait, et j'ai plaisir, madame Lienemann, à pouvoir vous rassurer sur ce point.

Nous sommes devant un double problème moral et j'invite les parlementaires qui s'exprimeront tout à l'heure par leur vote à en être bien conscients.

Notre première exigence morale concerne notre responsabilité à l'égard des générations futures. Nous devons engager des recherches. Nous ne pouvons pas dire : « On verra ça plus tard. Pour le moment, stockons ça dans un coin. » Ce serait irresponsables vis-à-vis des générations qui nous suivront, dont la première est composée de nos enfants, de ne pas traiter la question.

Certains proposent de ne plus produire d'électricité nucléaire. Outre que cela fait bon marché de la façon dont nous éclairons nos salles à manger, il reste que les déchets passés existent et qu'il faut bien en faire quelque chose. Même si, demain, nous arrêtons de produire de l'électricité nucléaire, nous aurions néanmoins un stock de déchets et il serait inadmissible de le conserver sans engager de programme de recherche.

**M. Michel Deat.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Seconde exigence morale : nous devons traiter ce problème chez nous et ne pas recourir à des solutions soit scandaleuses - la vente à des pays moins fortunés - soit



aventureuses, avec l'abandon en pleine mer dans les eaux internationales. Tout cela n'a pas grand sens. Nous avons une responsabilité collective que nous avons partagée en produisant de l'électricité nucléaire. Nous devons la partager en faisant des recherches sur l'élimination de ces déchets.

**M. Marc Dolez.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'Industrie et au commerce extérieur.** Cela dit, s'il faut faire de la recherche, encore faut-il en évaluer les résultats de façon aussi objective que possible. Comment ? Il y a plusieurs niveaux de réponse à cette question.

En premier lieu, la sûreté des travaux de recherche est contrôlée, au sein de mon ministère, par la direction de la sûreté des installations nucléaires, qui vient tout récemment de définir la règle fondamentale de sûreté à laquelle devront satisfaire l'ensemble des sites.

Parallèlement, le Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire, qui regroupe des scientifiques, des représentants d'organisations syndicales ou d'associations écologiques, des journalistes, des parlementaires, des exploitants d'installations nucléaires et, bien sûr, des représentants des pouvoirs publics, sera consulté. Il a d'ores et déjà fourni plusieurs recommandations dont le contenu n'est pas étranger au projet de loi qui vous est présenté, même si, je le rappelle - à tout seigneur, tout honneur - c'est à l'office parlementaire, présidé par M. Le Déaut, et au rapport de M. Bataille que nous devons l'essentiel du travail qui a été réalisé sur cette question.

**M. René Dosière.** Très juste !

**M. Alain Néri.** Excellent rapporteur !

**M. René Dosière.** Excellent président !

**M. le ministre délégué à l'Industrie et au commerce extérieur.** Sur le fond, il est clair pour chacun que l'évaluation de ces recherches doit être pluraliste.

D'abord parce qu'il est probable qu'il convient d'y associer des scientifiques de disciplines différentes et pas uniquement des spécialistes du nucléaire. Des sociologues, des médecins sont certainement intéressés. Des scientifiques de spécialités ou d'origines différentes devront être confrontés.

L'évaluation doit être pluraliste aussi parce qu'on n'est jamais prophète en son pays, et chacun de vous, lorsqu'il revient dans sa circonscription, le sait bien. Il faudra introduire dans ces commissions d'évaluation des scientifiques étrangers, non qu'ils soient par nature meilleurs que les scientifiques français, mais parce qu'on peut les croire plus désintéressés que les scientifiques français, à tort, sans doute, car ceux-ci sont d'une grande indépendance d'esprit. Si c'est un moyen de donner non pas plus de lustre à ces commissions mais une plus grande confiance à ceux qu'elles doivent rassurer, je veillerai à y introduire des scientifiques étrangers.

J'en viens au projet de loi et à sa genèse, qui a été rappelée tout à l'heure en détail par Christian Bataille. Plusieurs groupes de travail ont travaillé pendant les années 80. Des recommandations en sont découlées. C'est ainsi que, en ce qui concerne les sites souterrains, où il faut étudier les migrations des eaux pour savoir si les sites retenus sont intéressants ou non, et si le stockage offrira les qualités que lui prêtent les modèles théoriques, vingt-huit sites susceptibles d'accueillir des laboratoires ont été sélectionnés dans quatre roches qui semblent adaptées : le granit, le schiste, l'argile et le sel - le sel puisque, là où il y en a, il n'y a pas d'eau. Dans l'esprit du Gouvernement, il était clair dès le départ - mais, visiblement, cette idée est mal passée - qu'aucun site de stockage ne pouvait être décidé avant que les recherches en laboratoire souterrain n'aient été conduites. L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs a commencé ses études sur le terrain dans certains des meilleurs sites. Il faut reconnaître que les chercheurs ont plus souvent été accueillis avec des fourches qu'avec des roses, surtout dans l'Ouest.

**M. René Dosière.** C'est la tradition !

**M. le ministre délégué à l'Industrie et au commerce extérieur.** Peut-être la tradition chouanne y est-elle plus forte que dans le reste de la France ! Doit-on voir là un refus absolu de la recherche scientifique ? Doit-on y faire la crainte de ce qui se passe dans son propre pré, le fameux réflexe N.I.M.B.Y. dont parlait Christian Bataille ? Toujours est-il que le Gouvernement, Michel Rocard en tête, désireux

d'apaiser le pays, a décrété un moratoire d'un an sur les recherches de sites. Février 1991 a marqué la fin de ce moratoire ; il nous faut donc faire quelque chose maintenant. Mais le temps n'a pas été perdu et je tiens, solennellement, à saluer le travail réalisé par l'office parlementaire. Celui-ci a conclu en disant que c'était à la loi de déterminer la politique qui doit être suivie ainsi que les obligations et les garanties qui en découlent pour les citoyens. C'est donc votre office, mesdames, messieurs les parlementaires, qui a invité le Gouvernement à se saisir du sujet au travers d'un texte plutôt que de prendre des décisions de façon opaque, en étant séparé de la population, comme cela lui a souvent été reproché en matière nucléaire.

Selon certains, il n'y a pas besoin d'un texte de loi ; peut-être quelques-uns parmi vous auront-ils tout à l'heure à cœur de développer des arguments dans ce sens. Mais je crois que ce n'est pas tout à fait exact et que, de toute façon, cela n'a strictement aucune importance.

Ce n'est pas tout à fait exact car il est des dispositions du texte qui doivent passer par la voie législative, notamment, dans la partie de la recherche qui concerne les laboratoires souterrains, celles qui sont relatives aux garanties en matière d'expropriation, de surveillance, etc.

De plus, cela n'a aucune importance car si la Constitution, dans sa sagesse, a voulu garantir un domaine dans lequel le texte d'origine parlementaire ne pourrait pas faire d'incurSION, rien n'interdit de présenter des dispositions qui pourraient exister sous forme réglementaire dans un projet de loi.

L'article 34 de la Constitution ne l'interdit nullement et un arrêt du Conseil constitutionnel d'août 1982 a confirmé cette interprétation.

Si bien que, en l'absence d'obstacle juridique, je ne peux pas croire qu'une argumentation se fonde sur le seul motif que la représentation nationale et, avec elle, le pays tout entier ne pourraient débattre le fond de la question. Si un risque juridique existait, je pourrais encore comprendre que, en gardien vigilant d'une constitution que certains ont votée ici et d'autres pas mais que chacun applique avec scrupule, vous vouliez vous élever contre cette situation. Puisque tel n'est pas le cas, sauf si le Conseil constitutionnel voulait revenir sur son interprétation - mais j'en doute -, nous pourrions gagner un peu de temps si vous admettiez que c'est bien le fond de la question qu'il faut traiter ensemble, plutôt que de développer des arguties sur le fait de savoir si nous aurions pu ou non nous passer de ce texte.

Certains ont même été jusqu'à dire que le Gouvernement n'était pas bien courageux puisque, alors qu'il pourrait agir seul, il s'abrite derrière les députés.

Je veux croire, mesdames, messieurs, que ceux qui pensent ainsi ne sont pas parlementaires : ce serait avoir une bien piètre opinion des débats qui ont lieu dans cette Assemblée que de croire qu'ils ne donnent pas une valeur supérieure à l'action de l'exécutif.

Sur un sujet d'une telle importance, alors que, sur tous les bancs de cette Assemblée, un débat sur les questions nucléaires est réclamé depuis longtemps, au moment où le Gouvernement dit : « Banco ! Nous allons en parler », alors que, sous l'autorité du Gouvernement, qui vous propose, en déposant un projet de loi - car ce n'est pas une proposition d'origine parlementaire - d'avoir pour la première fois dans ce pays un débat sur le nucléaire, au moins sur une partie du cycle de nucléaire, ce serait avoir une bien mauvaise opinion de l'action de l'Assemblée nationale dans notre pays que de dire que puisqu'il n'était pas indispensable, ce qui n'est pas tout à fait exact, alors il valait mieux se passer de débat.

**M. René Dosière.** Ils n'en sont pas à une contradiction près !

**M. le ministre délégué à l'Industrie et au commerce extérieur.** Quels sont les objectifs du texte ? Je les énumère très rapidement :

Premièrement, débattre démocratiquement des pistes de recherche possibles : stockage souterrain, retraitement poussé, conditionnement et entreposage.

Deuxièmement, ne rien engager d'irréversible. Dans quinze ans, en effet, une loi devra à nouveau décider ce qu'il convient de faire : stocker en profondeur ou non, poursuivre la recherche, ou opter pour tout autre solution qui, entre-temps, sera apparue, ou tout report de solutions, s'il s'avère



qu'il ne s'est agi, en réalité, que de pistes, et pas encore de solutions industrielles : il ne faut donc, d'ici là, rien décider définitivement.

Troisième objectif : mettre en place un dispositif d'évaluation et de privilégier la concertation. A cette fin, je nommerai un médiateur pour que, là où le débat a été le plus vif, il puisse aller expliquer ce que le Gouvernement a proposé et ce que l'Assemblée et, après vous, le Sénat, accepteront, du moins je le souhaite.

Quatrième objectif : transformer le statut de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, qui, partie du C.E.A., devra devenir un établissement public industriel et commercial, d'abord pour des raisons de gestion, car un établissement qui a un milliard de francs de budget mérite d'avoir la personnalité morale, mais au-delà, pour des raisons beaucoup plus fondamentales : cette transformation lui permettra d'avoir un conseil scientifique élargi, et les personnels devront pouvoir passer du C.E.A. à l'Andra et inversement, ce qui est nécessaire à la poursuite de leur formation et de leur immersion dans le milieu scientifique. L'Andra doit être séparée du C.E.A. pour exercer sa mission de contrôle et d'évaluation.

Le projet reprend ces différents éléments. Je le résumerai rapidement.

L'article 1<sup>er</sup> définit les pistes de recherche. Un amendement du Gouvernement vise à le modifier *in fine* en supprimant dans l'expression : « stockage définitif » le mot : « définitif », pour le moins maladroit dans un texte qui tend simplement à rechercher des modes de stockage sans se prononcer sur leur durée.

**M. Michel Polchat.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'Industrie et au commerce extérieur.** Les articles 3 à 6 précisent les autorisations nécessaires pour créer les laboratoires souterrains. C'est la partie législative qui est indispensable, je suis heureux que M. Masson m'écoute, puisque qu'il va intervenir, je crois, sur cette question.

L'article 7 interdit le stockage des déchets dans ces laboratoires. Des substances radioactives y seront entreposées pour les tests en question, mais en aucun cas des déchets.

Enfin, l'article 8 prévoit l'extension du texte créant les groupements d'intérêt public - les G.I.P. - à ces laboratoires. Ainsi, les collectivités locales et l'exploitant du laboratoire pourront s'associer pour traiter les questions qui intéresseront cette petite collectivité scientifique. Ces G.I.P. seront d'ailleurs dotés de moyens relativement importants puisque ceux-ci correspondent à la taxe professionnelle payée par deux centrales nucléaires, soit 60 millions de francs.

Mesdames et messieurs, contrairement à ce que je vous avais promis, je n'ai pas été bref ; j'ose espérer que je ne ferai pas école... (*Sourires.*)

**M. Jean-Marie Demange.** Le président est indulgent !

**M. le ministre délégué à l'Industrie et au commerce extérieur.** En tout cas, il le sera pour vous, n'ayez crainte !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** On verra... !

**M. le ministre délégué à l'Industrie et au commerce extérieur.** Pour conclure, je soulignerai les trois ou quatre éléments fondamentaux de notre débat.

D'abord, c'est la première fois qu'une discussion de cette nature a lieu dans une assemblée parlementaire de la République française. Certains trouvent que c'est trop peu et souhaitent une loi sur l'ensemble du nucléaire. Il faut y réfléchir. En tout état de cause, ne boudons pas notre plaisir aujourd'hui. Je pense à ceux qui ont réclamé dans le passé une discussion parlementaire sur le nucléaire.

Deuxièmement, j'insiste sur le changement de méthode : c'est bien celle de la concertation sur le terrain et de la démocratie vis-à-vis des élus.

**M. René Doalère.** Un vrai changement !

**M. le ministre délégué à l'Industrie et au commerce extérieur.** Le troisième point, c'est que tous les choix sont ouverts. Que l'on ne fasse pas dire à ce texte ce qu'il ne dit pas. Il ne vise en aucun cas à prévoir un stockage souterrain, ce que certains redoutent, ou un retraitement poussé, mais à étudier l'ensemble des pistes aujourd'hui connues.

Le quatrième point, c'est que ce projet de loi est le produit d'un travail parlementaire exemplaire, et j'appelle de mes vœux d'autres travaux qui pourraient émaner de l'office d'évaluation des choix technologiques et qui pourraient recouper les fonctions du département qui m'a été confié ; c'est là une bonne méthode de travail : que la loi soit aussi élaborée à partir de la réflexion des parlementaires et pas uniquement présentée aux parlementaires pour approbation, sous réserve d'amendements.

**M. Christian Bataille, rapporteur.** Très bien.

**M. le ministre délégué à l'Industrie et au commerce extérieur.** Mesdames et messieurs, notre responsabilité collective est évidente. Je n'ai d'ailleurs rencontré personne sur ces bancs qui soit d'un avis opposé. Je souhaite que nous puissions, ce soir et éventuellement à d'autres occasions - car nous y reviendrons sûrement -, avoir entre nous un débat sur le nucléaire serein et qui montre que nous sommes responsables, ce qui n'exclut nullement des amendements concourant à améliorer ce projet. Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'environnement.

**M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, il est devenu aujourd'hui courant d'affirmer que l'acceptation par la société d'une certaine forme de nucléaire dans la production d'électricité dépendra pour une large part de notre capacité à gérer correctement les déchets nucléaires. Ce n'était pas courant, naguère, pas plus qu'il n'était courant que des débats fussent organisés au Parlement sur les déchets nucléaires.

Pour l'administration de l'environnement chargée de la prévention des risques et, bien entendu, pour tout le Gouvernement, comme pour chacun d'entre nous, c'est évidemment un enjeu très important que de préserver les générations qui nous succéderont des risques et des nuisances potentielles produites par nos déchets quelle que soit, par ailleurs, l'opinion que nous puissions avoir sur les mécanismes de leur création.

Pour répondre au vœu de mon collègue qui a beaucoup parlé d'écologie, je serai bref. Je ne voudrais pas non plus paraphraser l'excellent rapport de M. Bataille. Je me contenterai simplement de rappeler quelques aspects essentiels pour moi.

En présentant aujourd'hui un projet relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs, le Gouvernement a évidemment pris la mesure de l'importance d'une question qui, à mon avis, ne peut être réglée par de simples procédures administratives, mais qui nécessite, au contraire, l'intervention active de la représentation nationale et la solennité d'une loi.

Ce texte représente donc une première avancée importante (*M. Jean-Yves Le Déaut applaudit*) tant du point de vue de la démarche choisie que de celui de son contenu, lequel prend en compte un certain nombre de préoccupations manifestées il y a maintenant plus d'un an à propos des sites retenus par l'agence pour la gestion des déchets radioactifs. Je pense, par exemple, à la proposition de créer au moins deux laboratoires souterrains afin de lever toute ambiguïté. Je pense aussi à cette clarification indispensable entre les phases d'études et les phases d'exploitation, concrétisée, en particulier, par l'interdiction d'entreposer des déchets dans ces laboratoires souterrains ou auprès d'eux.

Si ce texte affiche des intentions de mener des recherches sur trois thèmes, l'enfouissement, le retraitement poussé suivi de la transmutation et le conditionnement, il ne pouvait, de par sa nature, que se limiter à un seul aspect particulier : celui des conditions juridiques et financières de création des laboratoires souterrains destinés à la qualification d'un site. C'est tout. Il faudra que ces conditions soient effectivement mises en place à temps et il faudra que le Parlement puisse également se prononcer d'une manière plus précise sur les autres voies de recherche annoncées dans ce projet de loi. Cela me conduit à penser qu'on devra proposer une réflexion et une discussion sur le contenu d'une véritable loi nucléaire qui définirait notamment le cadre général d'une politique relative à l'ensemble des déchets nucléaires.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann et M. Didier Migaud.** Très bien !

**M. le ministre de l'environnement.** En effet, les problèmes de recherche abordés dans le présent texte ne représentent qu'un volet, certes le plus important, de la politique des déchets, celle qui concerne ceux de haute activité et à vie longue.

Il faudra se prononcer clairement sur un certain nombre d'autres questions, de nature technique, industrielle, politique. J'en citerai notamment trois, qui me paraissent importantes.

D'abord, bien entendu, le souci de minimiser la production des déchets. M. Bataille en a parlé, c'est un point qui est déjà acquis grâce au progrès des techniques, en agissant à la fois sur l'importance du nucléaire dans la production énergétique, mais surtout sur le concept de « techniques propres », appliqué aux réacteurs. Cette démarche devra également être adoptée lors du renouvellement d'une partie ou de la totalité du parc des réacteurs actuels, qui devrait intervenir dans la première décennie du siècle prochain.

Il faudra aussi se prononcer sur l'exigence de ne pas stocker définitivement sur notre territoire des déchets qui résulteraient soit, directement, du retraitement de combustibles irradiés provenant de clients étrangers, soit, indirectement, d'une politique systématique d'exportation vers certains de nos voisins qui refuseraient le nucléaire chez eux.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Très important !

**M. le ministre de l'environnement.** Le troisième point, lui aussi largement évoqué, a trait au nécessaire élargissement des options techniques de gestion des déchets, afin de donner une plus grande souplesse à notre politique. Ce sont là des points acquis qui sont évidemment très importants.

Il faudra bien que, dans l'avenir, une loi nucléaire définisse plus clairement les responsabilités de chacune des diverses composantes de l'action de l'Etat, ainsi que le cadre d'un processus de décision plus ouvert à l'expertise multiple, y compris sur le plan international. En effet, depuis la signature d'accords de coopération sur la sécurité des réacteurs nucléaires avec l'Europe de l'Est, le problème de la gestion du nucléaire se pose désormais à l'échelle internationale.

Il faudra également favoriser l'intervention effective de tous les acteurs concernés.

Par exemple, la loi sur les installations classées - M. Masson la connaît bien - groupe toutes les prescriptions relatives aux risques industriels et à la prévention des pollutions. Nous n'avons rien de tel dans le domaine du nucléaire ; il est temps de faire progressivement entrer ce dernier dans le droit commun. C'est à cette condition générale que nous pourrions aussi mettre en œuvre concrètement, le temps venu, les actions indispensables en matière de gestion des déchets nucléaires.

Voilà les points qui me paraissent les plus importants. Pour le reste, je suis prêt à répondre aux questions qui concerneraient l'environnement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

**M. Jean-Louis Masson.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui est prétendument « relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs ».

En fait, il traite uniquement de l'enfouissement souterrain des déchets radioactifs. Son but est donc ni plus ni moins d'entériner le choix définitif de l'enfouissement du stockage souterrain comme seule technique d'élimination de ces déchets.

**M. René Dosière.** Ça, c'était votre politique !

**M. Jean-Louis Masson.** Il pose ainsi la question tout en prédéterminant la réponse, la question étant : « Comment éliminer les déchets radioactifs ? », et la réponse : « l'élimination doit se faire par enfouissement souterrain ». Toutes les recherches sérieuses prévues dans le cadre de ce texte ne vont finalement porter que sur cette solution. A terme, celle-ci sera donc retenue à coup sûr car cela sera la seule qui aura été étudiée.

Dans sa présentation, ce projet n'est donc pas acceptable car il anticipe la solution à deux problèmes de fond qui doivent être traités séparément sans que l'on prédétermine les choix définitifs à tous niveaux.

Le premier problème est de savoir si le principe même de l'enfouissement souterrain des déchets nocifs, qu'ils soient nucléaires ou chimiques, est admissible. En l'espèce, la réflexion doit être générale, car il n'y a pas de raison de distinguer le cas des déchets radioactifs de celui des déchets chimiques dangereux.

**M. Jean-Marie Demange.** C'est vrai !

**M. Jean-Louis Masson.** Le second problème est de savoir quelle est la meilleure solution technique pour éliminer les déchets radioactifs.

**M. Jean-Marie Demange.** Très bien !

**M. Jean-Louis Masson.** Dans ce but, il conviendrait bien évidemment de mener parallèlement et sans *a priori* l'étude des différentes options techniques. Cela suppose que des moyens financiers équivalents soient dégagés au profit de l'étude de toutes les filières possibles. Ce n'est, hélas ! pas le cas.

Si, par exemple, demain, sans qu'il y ait eu des réflexions d'ensemble, on entérinerait l'enfouissement des déchets radioactifs, comment pourrait-on ensuite traiter différemment le problème de l'enfouissement des déchets chimiques hautement polluants ? De même, la priorité donnée à l'enfouissement comme moyen d'élimination des déchets radioactifs stérilisera et bloquera toute recherche parallèle sur les autres techniques d'élimination.

**M. Christian Bataille, rapporteur.** Pourquoi ?

**M. Jean-Louis Masson.** Or les mesures concrètes contenues dans les neuf articles du projet de loi concernent uniquement l'enfouissement souterrain des déchets radioactifs. Rien n'est prévu pour faire progresser la réflexion générale sur le principe de l'enfouissement souterrain des déchets, qu'ils soient chimiques, radioactifs ou autres. Rien n'est prévu non plus pour développer d'autres filières d'élimination des déchets radioactifs, notamment le retraitement poussé et la transmutation.

**M. René Dosière.** Que ne l'avez-vous prévu !

**M. Jean-Louis Masson.** Contrairement à ce qu'indique son titre, le projet de loi qui nous est soumis n'est donc pas « relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs ». Il s'agit uniquement d'un projet de loi sur l'enfouissement souterrain des déchets radioactifs et la nuance est de taille.

**M. Gérard Léonard.** C'est l'évidence !

**M. Jean-Louis Masson.** Ce texte est donc dangereux dans sa philosophie. Sans doute très largement influencé par les pressions de la technocratie, il a, en fait, pour seul but de justifier le choix technique de l'enfouissement souterrain des déchets radioactifs. Les futures prétendues études et recherches concluront qu'il faut enfouir les déchets radioactifs puisque aucune autre alternative technique n'aura été l'objet d'une quelconque recherche ou d'un quelconque effort.

Faute d'avoir eu le courage d'assumer la responsabilité de ces choix vis-à-vis des populations, notamment à l'égard de celles concernées localement, le Gouvernement essaie de se retrancher derrière le Parlement. Confronté aux associations de défense, il veut faire voter une loi pour imposer ensuite la création de laboratoires de stockage dans des sites qui sont déjà présélectionnés. La création de laboratoires souterrains pouvait parfaitement être opérée sans recourir à la loi. Il aurait suffi que le Gouvernement accepte d'en assumer la responsabilité à l'égard de l'opinion publique. En revanche, le problème général de la réutilisation ou de la création de cavités souterraines pour le stockage de produits dangereux, chimiques ou radioactifs, mériterait certainement, à lui seul, d'être sérieusement et effectivement traité, cette fois, bien évidemment dans le cadre législatif.

Avant d'aborder successivement les deux problèmes évoqués, il convient donc de souligner que le premier, à savoir celui du stockage ou de l'enfouissement souterrain de produits chimiques ou radioactifs, relève bel et bien de l'article 34 de la Constitution, donc du domaine législatif,



alors que le second, celui du choix d'une filière particulière pour l'élimination de déchets radioactifs, relève de l'article 37 de la Constitution, c'est-à-dire du domaine réglementaire.

Finalement, vous nous faites délibérer, monsieur le ministre, sur des problèmes qui relèvent du règlement alors que sur les questions qui relèvent de la loi nous ne sommes saisis d'aucun texte.

**M. Gérard Léonard.** Bien !

**M. Jean-Louis Masson.** J'en viens au premier problème : celui de l'enfouissement des déchets nocifs, qu'ils soient, j'insiste, chimiques ou nucléaires. Ainsi que je l'ai déjà souligné, en effet, il n'y a véritablement aucune raison de distinguer l'enfouissement des déchets radioactifs de celui des autres produits nocifs, notamment de certains produits chimiques. C'est d'ailleurs - je tiens à le rappeler - ce qu'admet le rapport de l'office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, rédigé par notre collègue M. Bataille.

On peut y lire à la page 15 : « Ce n'est pas non plus la notion de danger qui distingue les déchets nucléaires des autres déchets industriels. Les installations industrielles classiques rejettent, en effet, et souvent sans grandes précautions, des éléments chimiques particulièrement dangereux : mercure, cyanure, dioxine... dont certains sont indestructibles et resteront éternellement dangereux. Les catastrophes de Seveso, de Minamata, de Bhopal, de Mexico sont là pour nous rappeler que toutes les activités industrielles peuvent faire courir des risques importants aux populations. Elles ont d'ailleurs entraîné beaucoup plus de décès que les installations nucléaires même en tenant compte de Tchernobyl. »

Dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi on veut subrepticement enfouir en souterrain des produits chimiques, dans des mines de sel par exemple, notamment en Lorraine, dans une région dont notre collègue M. Léonard est le député, alors que, dans le même temps, on essaie de faire passer une loi non pas pour stocker des déchets radioactifs, mais simplement pour installer des laboratoires d'étude du stockage. Il y a une incohérence totale de la politique gouvernementale en la matière. Il faut traiter le problème de l'enfouissement souterrain en général et non celui de l'enfouissement de telle ou telle substance ou celui de la création de tel ou tel laboratoire pour étudier telle ou telle sorte d'enfouissement.

D'ailleurs le rapport de l'office signé par M. Bataille indique encore page 58 : « Il serait souhaitable que les déchets industriels toxiques puissent être stockés avec autant de soins et de précautions que le sont les déchets nucléaires. » Alors pourquoi nous soumettre un projet de loi sur les déchets nucléaires et passer totalement sous silence le problème de l'enfouissement des déchets chimiques ? (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Léonard.** M. Masson a raison !

**M. René Dosière.** Cela viendra ensuite !

**M. Jean-Louis Masson.** Il aurait fallu présenter, monsieur le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, un projet de loi sur l'enfouissement en général et certainement pas enterrer subrepticement des produits chimiques dans telle ou telle mine de sel, tout en prévoyant l'installation de laboratoires très compliqués pour étudier le dépôt des déchets radioactifs.

**M. Jean-Pierre Basumler.** Très juste !

**M. Jean-Louis Masson.** Monsieur le ministre, la philosophie de cette démarche aurait dû amener les pouvoirs publics à adopter une attitude identique à l'égard des déchets chimiques nocifs et des déchets radioactifs. Il n'en a rien été puisque, actuellement, le ministre de l'environnement cautionne allégrement l'utilisation de mines de sel désaffectées pour le stockage de produits chimiques. Cela est inadmissible.

Il est ainsi en totale contradiction avec le rapport que j'ai évoqué, lequel préconise une distinction dans le cas des déchets radioactifs en indiquant : « Le choix du sel comme lieu de stockage de déchets radioactifs présenterait un grave inconvénient. Cette roche est, en effet, un minerai qui a un intérêt économique. » Comment peut-on, dans le même temps, stocker des déchets chimiques hautement nocifs dans le sel, et tenir un raisonnement différent pour ce qui est des produits radioactifs ?

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, il est très surprenant que le projet de loi qui nous est soumis ne soit pas précédé d'un texte général définissant un cadre précis pour le stockage souterrain de déchets. En l'espèce, le cadre juridique à établir devrait comporter trois volets dont je vais traiter successivement et ayant trait le premier aux précautions générales, le deuxième à la notion de réversibilité du stockage et le troisième à la modernisation du code minier et des lois sur l'environnement afin de tenir compte des nouvelles formes d'utilisation du sous-sol.

En ce qui concerne les précautions générales, il faut d'abord garantir l'isolement du stockage, ce qui suppose des règles très strictes quant au conditionnement et à l'étanchéité afin d'assurer à très long terme, voire, si possible, indéfiniment, l'isolement et le confinement des produits stockés. Dans cet ordre d'idées, l'étude des réseaux hydrogéologiques, celle des risques de sismicité ainsi que celle des propriétés mécaniques des roches en fonction de la profondeur sont des bases incontournables.

Je n'irai pas, monsieur le ministre, plus avant dans l'énumération et la description des précautions techniques qui président aux autres utilisations du sous-sol. Cela étant, vous savez que si certains minéraux ne présentent aujourd'hui aucun intérêt, ils constitueront peut-être demain, des gisements très recherchés. A-t-on le droit d'hypothéquer définitivement toute utilisation du sous-sol pour l'avenir ? Cette question est un élément fondamental du dossier et m'amène à aborder le deuxième volet lié à l'enfouissement, c'est-à-dire celui de la réversibilité de stockage.

En l'espèce, je vous rappelle, monsieur le ministre, que de nombreux scandales écologiques ont été dus à la pollution du sous-sol par des produits nocifs. Ils ont souvent été découverts dans les anciens pays du bloc soviétique ou dans des pays sous-développés, mais il y en a eu aussi dans les pays occidentaux, y compris en matière de pollution nucléaire du sous-sol.

En l'espèce il arrive que, avec l'évolution des connaissances, certaines normes qui paraissaient tout à fait convenables et sérieuses à un moment donné, s'avèrent dramatiquement insuffisantes quelques décennies plus tard. La manipulation et le stockage des produits nucléaires en est d'ailleurs le meilleur exemple, car les zones polluées découvertes récemment en France, près de certains laboratoires universitaires...

**Mme Marie-Noëlle Llanemann.** En Essonne !

**M. Jean-Louis Masson.** ... ne peuvent s'expliquer que par les carences de l'ancienne réglementation sur les produits radioactifs.

**Mme Marie-Noëlle Llanemann.** Très juste !

**M. Jean-Louis Masson.** Cela étant, monsieur le ministre, chaque fois qu'une pollution du sous-sol est découverte, ses conséquences sont d'autant plus graves qu'elles sont irréversibles, c'est-à-dire qu'on ne peut pas retirer la source de la pollution. Lorsque, en cas de besoin, on peut enlever la source polluante, il devient possible de remédier plus ou moins à la propagation et à la prolongation dans le temps des nuisances. Tout stockage souterrain de produits chimiques - j'insiste bien sur le mot chimiques - ou de produits radioactifs devrait donc être conçu de sorte qu'en cas de nécessité, on puisse procéder au déstockage, donc au retrait des polluants nocifs.

A cette philosophie de la réversibilité s'opposent, hélas ! des objectifs de rentabilité économique et - je tiens à y insister - de dégageant de responsabilité de la part des organismes stockeurs. Ces derniers préfèrent, en effet, procéder à un stockage à grande profondeur, en espérant que le tassement rapide des terrains transformera le stockage en une zone inaccessible. Cette irréversibilité technique exonère alors dans les faits la responsabilité des auteurs du stockage et les dispense à tout le moins d'assurer de manière régulière la gestion à long terme des polluants.

Plus on descend en profondeur, plus les roches sont rendues plastiques par la pression qui s'exerce sur elles et plus les cavités souterraines ont naturellement tendance à se refermer. Contrairement à certaines affirmations, il est cependant possible de bloquer ce phénomène de comblement. Il suffit pour cela de bétonner les galeries. Tel a été le cas pour le tunnel sous le Mont-Blanc ou pour celui sous la Manche. Cette technique est toutefois combattue par les promoteurs



du stockage souterrain, non en raison de son coût, mais parce que personne ne souhaite assurer la gestion à long terme de ces stockages souterrains. Là réside la gravité du problème.

Chacun souhaite, en effet, se débarrasser des sources de pollution en se lavant ensuite les mains de ce qu'elles deviennent. Faute de législation, les détenteurs de polluants privilégient donc les stockages irréversibles.

Après avoir rencontré les partisans du stockage souterrain de déchets nucléaires, notre rapporteur, M. Bataille a écrit, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix technologiques (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) : « Un autre avantage du sel c'est sa déformabilité, c'est-à-dire la propriété de cette roche de se refermer d'elle-même très rapidement... Dans certaines roches comme l'argile ou le sel, la plasticité du terrain fera que les galeries et les silos se refermeront en emprisonnant définitivement les colis de déchets. »

Monsieur le ministre, vous nous avez indiqué que vous vouliez faire du stockage réversible, c'est-à-dire en des lieux où l'on pourrait retourner, le cas échéant, pour retirer les colis. Vous êtes donc en complète contradiction avec le rapporteur.

**M. René Dosière.** Vous n'avez rien compris !

**M. Jean-Louis Masson.** Vous voulez tout simplement faire passer la pilule en prétendant aujourd'hui rechercher le stockage réversible alors que vous savez très bien que ce stockage sera le plus souvent irréversible, ainsi que cela ressort clairement du rapport de M. Bataille.

**M. René Dosière.** Vous ne savez pas lire !

**M. Jean-Louis Masson.** Il considère en effet que le tassement des sels est un argument positif valorisant. On en vient donc à présenter la recherche de terrains qui se tassent comme un objectif.

Dans le cas des déchets radioactifs, comme dans celui des déchets chimiques dangereux, l'objectif de la technostrucure est bel et bien de privilégier le stockage souterrain irréversible. Il est donc inadmissible que la législation ne réagisse pas contre un tel laxisme et ne définisse pas, au préalable, les règles générales afférentes à ce problème. Cela m'amène au troisième volet de ma réflexion relative à l'enfouissement souterrain des déchets nocifs, à savoir la nécessaire actualisation du code minier et, plus généralement, de toute la législation concernant l'utilisation du sous-sol.

Ainsi que vous le savez, monsieur le ministre, le code minier date de 1810 et, à l'époque, il avait été exclusivement conçu pour faciliter l'exploitation des gisements de certaines substances. Il ne s'agissait donc, en aucun cas, d'une sorte de loi-cadre régissant l'utilisation du sous-sol. Depuis lors, les technologies ont beaucoup évolué et l'on intervient de plus en plus dans le sous-sol, sans que, pour autant, le cadre législatif ait été adapté en conséquence.

La création et l'utilisation de cavités souterraines dans le régime juridique des cavités créées par les exploitations minières ou la responsabilité à l'égard des propriétaires et des utilisateurs de la surface mériteraient d'être l'objet d'une réforme spécifique comblant les lacunes ou les imperfections de la législation actuelle. Ce doit être un préalable à tout projet ponctuel répondant à tel ou tel objectif sans aucune vision d'ensemble, comme c'est le cas du projet de loi qui nous est soumis.

Telles sont les principales réflexions, monsieur le ministre, qu'appelle de ma part le principe de l'utilisation du sous-sol pour l'enfouissement des déchets dangereux, qu'ils soient radioactifs ou chimiques. En ce domaine des mesures doivent être prises et je regrette que vous ne les ayez pas proposées.

J'en viens au second point de mon exposé, à savoir l'aspect technique de l'élimination des déchets radioactifs.

L'essentiel des déchets radioactifs, vous le savez, monsieur le ministre, est constitué, d'une part, par les produits de fission provenant de la destruction des noyaux radioactifs - les principaux sont le césium 137, le strontium 90, le ruthénium 106 - et, d'autre part, par les actinides ou transuraniens résultant de la fixation des neutrons par les noyaux d'uranium ; ils ont une masse atomique supérieure à l'uranium et n'existent donc pas à l'état naturel en raison de leur instabilité - les principaux sont le neptunium, le plutonium, le curium.

Ces différents radioéléments ont une durée de vie variable, mais il faut insister sur le fait qu'à côté de leur radioactivité - et cela n'apparaît pas, monsieur le ministre, dans votre projet de loi - beaucoup sont, du point de vue chimique, parmi les poisons les plus dangereux pour l'homme.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ils sont radiotoxiques !

**M. Jean-Louis Masson.** C'est une raison supplémentaire pour ne pas traiter le stockage souterrain des déchets radioactifs en faisant abstraction de celui des déchets chimiques. Il existe manifestement une importante zone de recouvrement entre ces deux catégories et l'on ne peut l'ignorer.

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, et si l'on s'en tient au seul aspect du stockage d'éléments radioactifs, il faut savoir que la principale difficulté concerne les éléments ayant une durée de vie longue, c'est-à-dire de plus de trente ans. Parmi eux, certains ont une durée de vie de plusieurs centaines d'années ou de plusieurs dizaines de milliers d'années. Ayant été, par le passé, dans le cadre de mes activités professionnelles, confronté au problème des installations nucléaires et ayant été amené à inspecter nombre d'entre elles, j'ai pu ressentir le poids de la technostrucure. Tout en prenant la précaution de souligner que ses analyses ou ses choix ne sont pas fiables à 100 p. 100, celle-ci parvient malgré tout à orienter les grandes options techniques dans le sens qu'elle a retenu au préalable. J'adresse le même reproche à ce projet de loi.

C'est également ce que l'on peut constater en ce qui concerne le stockage des déchets radioactifs et je vais aborder le problème sous deux aspects : celui du caractère inacceptable de la prédétermination du choix technique en faveur de l'enfouissement souterrain, et celui des autres possibilités de destruction des déchets radioactifs ou de stockage souterrain des déchets radioactifs.

**M. Guy Bêche.** Que ne l'avez-vous dit à M. Galland à l'époque !

**M. Gérard Léonard.** M. Masson tient des propos rigoureux !

**M. Jean-Louis Masson.** Pour ce qui est de la prédétermination de l'enfouissement souterrain, on pourrait penser, à la lecture du titre du projet de loi, que rien n'est arrêté quant au mode d'élimination des déchets radioactifs. Ce titre fait en effet référence « aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs ». En réalité, tous les articles du projet de loi montrent que la seule filière qui sera l'objet d'études est celle de l'enfouissement souterrain. Dans la mesure où l'on n'étudiera que cette filière, je ne vois pas comment on pourra ensuite dresser un bilan et conclure qu'il y a d'autres possibilités plus judicieuses que l'enfouissement souterrain !

Ce projet de loi est donc totalement hypocrite, car, d'ores et déjà, le choix de la solution technique est arrêté. Au lieu d'avoir le courage de nous demander d'approuver clairement ce choix, on nous propose de l'entériner implicitement en acceptant qu'il soit le seul sur lequel porteront les travaux. Ces derniers ne seront d'ailleurs en aucun cas des recherches générales sur l'élimination des déchets radioactifs. Il s'agira tout simplement - cela est tout à fait légitime, monsieur le ministre, mais il faudrait le dire - de travaux préparatoires à la mise en œuvre d'une solution technique bien précise, en l'espèce le stockage souterrain.

On fait donc un pari sur l'avenir et je veux, à ce propos, citer une nouvelle fois l'excellent rapport de notre collègue M. Bataille. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Reprenant l'avis des experts rencontrés, qui sont majoritairement favorables à l'enfouissement souterrain, il indique : « A partir du moment où les autres solutions se révèlent irréalistes, la presque totalité des experts dans tous les pays concernés se sont ralliés à l'idée d'enfouir les déchets à haute activité dans les couches géologiques profondes. Si ces experts reconnaissent que l'enfouissement des déchets à haute activité devra se faire avec beaucoup de précautions, ils sont à peu près tous d'accord pour estimer que c'est, dans les conditions actuelles, une solution pour se débarrasser de ces déchets. De nombreux exemples ont montré dans le passé que l'unanimité des experts n'était malheureusement pas la garantie absolue que la solution préconisée était totalement dépourvue d'inconvénients et même de risques. »

Monsieur le ministre, ces avis de notre rapporteur doivent nous faire réfléchir.

**M. Guy Bêche.** Il a réfléchi !

**M. Jean-Louis Masson.** Car, se référant aux experts, l'office parlementaire adopte, à mon avis, un argumentaire peu cohérent.

Premièrement, il estime que l'on doit recourir à l'enfouissement souterrain parce qu'il n'y a pas d'autre solution.

**M. Christian Bataille, rapporteur.** Je n'ai pas écrit ça !

**M. Didier Chouat.** Donc, il ne faut rien faire ?

**M. Jean-Louis Masson.** C'est un comble, car ce raisonnement par l'absurde ne prouve strictement rien. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de solution alternative à un moment donné que l'on doit imposer la première solution venue, en s'abstenant de prouver sa légitimité.

Il reconnaît, deuxièmement, que ce n'est que « la moins mauvaise solution » - ce qui implicitement signifie qu'elle est mauvaise - ...

**M. Didier Chouat.** C'est souvent comme cela !

**M. Jean-Louis Masson.** ... et que rien ne dit que cette solution soit satisfaisante et non dangereuse. Corrélativement, il n'y a donc aucune raison de la privilégier par rapport aux autres, car on ne peut prendre de risques aussi graves pour l'avenir à long terme avec de telles incertitudes.

Enfin, troisièmement, il constate que, par le passé, l'unanimité des experts n'était pas une garantie absolue.

**M. René Dosière.** Vous en savez quelque chose !

**M. Jean-Louis Masson.** Même dans cette hypothèse - en cas d'unanimité -, l'expérience et l'évolution ultérieure des technologies ont montré que tel ou tel choix technologique pouvait être considéré, quelques décennies plus tard, comme une erreur. *A fortiori*, monsieur le ministre, dans le cas d'espèce, il n'est pas concevable d'orienter uniquement les recherches dans cette direction. C'est l'avenir des populations et de leur environnement qui est en jeu pour des centaines d'années. Il faut donc essayer de développer d'autres choix.

**M. René Dosière.** Vous auriez pu y penser !

**M. Jean-Louis Masson.** Monsieur le ministre, la preuve de cette prédétermination du choix de l'enfouissement souterrain apparaît encore en un autre endroit du rapport de l'office parlementaire des choix technologiques, notamment aux pages 41 et 42.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** On ne vote pas le rapport, on vote le projet de loi !

**M. Jean-Louis Masson.** « L'Agence internationale de l'énergie atomique a lancé, dès 1977, un programme sur le stockage souterrain des déchets nucléaires [...] Ses représentants ont clairement laissé entendre que les experts sont parvenus à un accord sur le fait que le stockage souterrain constitue la seule solution technique acceptable [...] Ces conclusions rassurantes doivent toutefois être tempérées. Il ne faut pas oublier que les experts consultés » - c'est très important, écoutez bien ! - « appartiennent pratiquement tous à des organismes nationaux de stockage des déchets qui ont choisi l'option de l'enfouissement. »

Si l'on consulte des experts qui appartiennent aux organismes s'étant prononcés pour l'enfouissement, il n'est pas surprenant que l'unanimité des experts soit pour l'enfouissement !

**M. Didier Chouat.** Ce n'est pas bête !

**M. Jean-Louis Masson.** J'ai cité le rapporteur ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Un peu de calme !

**M. Jean-Louis Masson.** Monsieur le ministre, dans le cas de la France, l'orientation exclusive des recherches est encore plus nette, car le même rapport de l'office montre bien que l'ANDRA, qui avait été créée pour étudier toutes les possibilités de stockage, n'a en fait étudié que l'enfouissement souterrain. Il est indiqué notamment : « L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs a été créée le 7 novembre 1979. Simple service du C.E.A., l'agence devait reprendre les activités de stockage des déchets à faible activité et élaborer un programme de gestion pour les déchets à haute activité [...] Il faut faire de l'ANDRA une agence de gestion des déchets au lieu d'une simple agence d'enfouissement des déchets. » Voilà qui prouve que l'on a étudié, au

sein de l'ANDRA, l'enfouissement et pas la gestion des déchets. *A contrario*, le rapporteur donne entièrement satisfaction à l'argumentaire que je développe actuellement.

**M. Jean de Gaulle.** Tout à fait !

**M. Jean-Louis Masson.** Avec de telles bases de départ, orientées unilatéralement, les conclusions de l'Agence internationale et de l'ANDRA en faveur de l'enfouissement souterrain ne sont donc ni convaincantes, ni même sérieuses.

**M. Guy Bêche.** Ça me laisse sans voix !

**M. Jean-Louis Masson.** C'est d'autant plus vrai qu'il y a d'autres solutions qui méritent d'être étudiées. C'est le second volet de mon propos que je vais développer maintenant. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Un peu de calme, mes chers collègues ! Ecoutez M. Masson !

**M. Jean-Louis Masson.** Je dispose de quarante-cinq minutes !

Confrontés à un problème entièrement nouveau - il faut bien le reconnaître - celui de la gestion des déchets radioactifs, les milieux scientifiques et techniques ont dû envisager des solutions originales. Parmi les différentes hypothèses émises, certaines doivent être écartées en l'état actuel de la technique ou pour des raisons morales.

C'est le cas, entre autres, de l'envoi des déchets nucléaires dans l'espace, car les risques d'accident sont trop importants. De même, il n'est pas concevable d'exporter les déchets radioactifs vers des pays du tiers-monde en échange d'incitations financières. Il y a une responsabilité globale à assumer à l'égard de l'ensemble de l'humanité et une telle solution de facilité serait désastreuse à long terme. Sur ce sujet, monsieur le ministre, je partage votre point de vue.

Il n'en reste pas moins que l'on pourrait éventuellement envisager un stockage en surface à titre exclusivement temporaire dans une zone totalement inhabitée.

**M. René Dosière.** En Lorraine !

**M. Jean-Louis Masson.** Une telle solution n'est évidemment pas acceptable pour un règlement définitif du problème, mais elle conviendrait transitoirement en attendant que l'évolution des techniques apporte d'autres solutions satisfaisantes. Je me borne à évoquer cette hypothèse, mais elle souligne le fait qu'il n'est pas aussi urgent qu'on le dit de choisir une solution définitive à l'élimination des déchets radioactifs. On a le temps d'approfondir toutes les études, ce qui éviterait de prendre des risques excessifs ou, à tout le moins, mal calculés.

Par-delà ces réflexions, deux solutions semblent pouvoir raisonnablement servir d'alternative à l'enfouissement souterrain. Il s'agit, d'une part, de l'enfouissement dans des sédiments marins, dans les fosses océaniques et, d'autre part, du retraitement poussé associé à la transmutation.

J'aborderai donc successivement ces deux points, avant de prouver que, jusqu'à présent, les recherches les concernant ont été négligées.

Tout d'abord, l'enfouissement dans les sédiments marins. Certaines des formations géologiques les plus stables au monde se trouvent, vous le savez, au fond des océans. Compte tenu, en outre, de la protection supplémentaire qu'apporte la hauteur de l'eau, l'idée est donc venue d'enfouir les déchets radioactifs dans les sédiments marins. Des études ont été engagées, il faut le savoir, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale et les résultats en sont plutôt positifs.

La solution la plus simple consiste à forer dans les formations sédimentaires sous-jacentes en haute mer, c'est-à-dire par au moins 1 000 mètres d'eau. Manifestement, cette technique est tout à fait similaire à l'enfouissement souterrain irréversible que l'on souhaite effectuer en France. En revanche, contrairement à ce procédé, elle présente cependant deux grands intérêts : d'une part, elle est très éloignée de toute zone habitée ; d'autre part, la colonne d'eau renforce la sécurité et isole le stockage.

Quoi qu'on en dise, bon nombre d'experts, notamment dans les organisations internationales, estiment que l'enfouissement dans les sédiments marins est une solution crédible. Certes, la convention de Londres de 1975 sur l'immersion des déchets pourrait constituer un obstacle et surtout servir de support à des campagnes d'opposition.



**M. René Dosière.** Ce n'est qu'un détail !

**M. Jean-Louis Masson.** Dans la mesure où les arguments techniques sont valables, cet obstacle n'est cependant pas suffisant pour justifier l'abandon par la France de toute recherche en ce sens. Je tiens à vous dire, monsieur le ministre, qu'il y a d'autres pays qui continuent actuellement à poursuivre leurs recherches dans cette direction.

Le retraitement poussé avec transmutation. Comme on l'a vu, il est possible d'entreposer temporairement les déchets radioactifs dans l'attente de l'évolution de certaines techniques, à la suite notamment des études sur le retraitement poussé et la transmutation.

Le retraitement poussé consiste à isoler les déchets les plus dangereux, c'est-à-dire ayant la plus grande activité et la plus grande durée de vie. Ceux-ci pourraient être ensuite l'objet de transmutations modifiant leur nature et les transformant en éléments nucléaires à durée de vie courte. Les Japonais ont lancé un programme de recherche très ambitieux sur ces techniques et les Etats-Unis leur emboîtent le pas.

Le retraitement actuel, qu'on pratique en France, n'a pour but principal que de séparer, d'une part, le plutonium et l'uranium, et, d'autre part, les autres substances issues des réactions nucléaires, lesquelles sont globalement considérées comme des déchets. Le retraitement poussé recourt, au contraire, à des procédés complémentaires permettant de séparer les déchets en deux catégories : d'une part, les isotopes radioactifs les plus dangereux, à savoir ceux du neptunium, de l'américium et du curium, et, d'autre part, le reste des déchets.

A l'issue de cette opération, les radionucléides les plus dangereux sont détruits en étant soit plongés pendant plusieurs années au cœur d'un réacteur à neutrons rapides, soit soumis à un bombardement direct au sein d'accélérateurs linéaires. Les isotopes sus-évoqués seraient de la sorte transmutsés en produits radioactifs à durée de vie courte et présentant donc moins de problèmes de stockage et d'élimination.

J'en viens au fond du problème.

**M. René Dosière.** C'est le cas de le dire !

**M. Jean-Louis Masson.** La France a délibérément négligé ces filières alternatives.

**M. Guy Bêche.** Qu'est-ce qu'il a fait Galley ?

**M. Jean-Louis Masson.** Les efforts réalisés en France pour étudier l'enfouissement dans les sédiments marins ou le retraitement poussé avec transmutation sont ridiculement faibles. A titre de comparaison, je rappelle que les Japonais viennent de lancer un programme ambitieux de recherches en la matière. Ce programme appelé Oméga porte sur l'engagement de 8 milliards de francs en dix ans. Or, au cours des dix dernières années, la France n'a investi qu'environ 55 millions de francs dans le retraitement poussé et la transmutation, c'est-à-dire 140 fois moins.

**M. Guy Bêche.** Qu'ont fait les Japonais durant la même période ?

**M. Jean-Louis Masson.** Comme le reconnaît lui-même l'office parlementaire d'évaluation, et donc notre collègue Bataille que je tiens à citer pour son excellent rapport (« Encore ! » sur les bancs du groupe socialiste), le Commissariat à l'énergie atomique n'a pas disposé des moyens financiers permettant de faire progresser sérieusement le retraitement poussé et la transmutation. Je cite les pages 73 et 75 du rapport de l'office : « Le C.E.A. avait obtenu des résultats encourageants, mais malgré les observations de la commission Castaing qui avait demandé que les recherches dans ce domaine bénéficient d'une véritable priorité, le programme a été mis en sommeil. A la décharge du C.E.A., il faut bien admettre qu'il lui était difficile, avec des crédits et des effectifs en diminution, de se lancer dans des recherches nouvelles. Les pouvoirs publics et tous les partenaires intéressés ont publiquement reconnu que ses crédits sont notoirement insuffisants. Il faudrait envisager des moyens de financement particuliers pour ce type de recherche qu'il faut impérativement entreprendre ».

Vous savez bien, monsieur le ministre, que j'ai tout à fait raison ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) C'est M. Bataille qui l'a écrit !

La situation actuelle est d'autant plus regrettable qu'en matière de recherche sur l'élimination des déchets, la France devrait être à la pointe du progrès. L'usine de La Hague

retraitant, en effet, des quantités très importantes de combustibles irradiés d'origine étrangère, la France a le devoir de se préoccuper, plus que d'autres pays, de l'élimination des déchets.

Je profite au passage de l'occasion pour rappeler qu'il est scandaleux que la loi n'interdise toujours pas le stockage en France des déchets radioactifs provenant du retraitement de combustibles irradiés d'origine étrangère.

**M. Jean de Gaulle.** Très bien !

**M. Jean-Louis Masson.** La COGEMA prétend que tous ses contrats de retraitement avec des pays étrangers stipulent que les pays d'origine doivent récupérer les déchets. Toutefois, la COGEMA garde le secret sur le texte des contrats car ceux-ci sont certainement beaucoup moins précis et beaucoup moins clairs que ce que prétend la COGEMA. En particulier, rien ne dit que l'éventuelle mauvaise volonté de l'un des cocontractants étrangers de la COGEMA ne conduise pas celle-ci à conserver subrepticement des déchets radioactifs sur le territoire national. Avant toute chose, il conviendrait donc que la loi interdise clairement le stockage, même temporaire, de déchets d'origine directement ou indirectement étrangère sur le territoire national.

Voilà les réflexions qu'appelle de ma part le projet de loi qui nous est soumis.

Comme je vais l'expliquer maintenant en conclusion, ces réflexions justifient pleinement, monsieur le ministre, que l'Assemblée nationale vote la question préalable.

En effet, il ne faut pas se voiler la face : quoi qu'il arrive, l'industrie nucléaire sécrète des déchets et, d'une manière ou d'une autre, il faudra trouver une solution pour leur élimination ou leur stockage. Il ne serait donc pas raisonnable d'imiter certains écologistes qui pratiquent la politique de l'autruche et rejettent *a priori* toutes les solutions qu'on leur propose.

Nous ne prétendons donc en aucun cas qu'il faille rejeter en bloc la solution de l'enfouissement souterrain (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)...

**M. René Dosière.** Enfin, au bout de quarante-cinq minutes !

**M. Jean-Louis Masson.** ... et encore moins celle du stockage souterrain réversible. Si le projet de loi qui nous est soumis n'est pas acceptable, c'est, en fait, d'une part, parce que le choix de la solution technique est prédéterminé et, d'autre part, parce que l'on persiste à refuser de déterminer un cadre d'ensemble pour la gestion du sous-sol, et notamment pour sa protection contre les risques de pollution.

Comme je l'ai dit et longuement expliqué, il n'est pas raisonnable de développer des recherches tournées exclusivement vers l'enfouissement souterrain. Les résultats d'une telle démarche sont en effet obligatoirement prédéterminés, car, faute d'efforts diversifiés de recherche, les autres alternatives sont d'ores et déjà condamnées. Lorsque l'on cherche, on ne trouve pas toujours, mais si l'on ne cherche pas, on est sûr de ne pas trouver !

**M. Guy Bêche.** Ce n'est pas évident !

**M. Jean-Louis Masson.** C'est le reproche fondamental que je dois faire à l'orientation à sens unique de ce projet de loi, car, en ne cherchant pas dans les autres options, on est sûr de ne pas les développer.

**M. Guy Bêche.** On peut aussi trouver sans chercher !

**M. Jean-Louis Masson.** S'agissant de la gestion du sous-sol, il est également inacceptable que l'on se borne à traiter de manière ponctuelle le problème de l'enfouissement souterrain de certains types de déchets, en l'espèce, les déchets radioactifs. Il faut fixer au préalable – je dis bien « au préalable » – un cadre législatif d'ensemble régissant les nouvelles formes d'utilisation du sous-sol. Ce cadre doit intégrer en particulier des normes strictes de protection à l'égard de tous les risques de pollution, qu'ils soient dus à des déchets radioactifs, à des déchets chimiques dangereux ou à tout autre type de déchets. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. René Dosière.** Ce ne sont pas les déchets, c'est Masson qu'il faut enfouir !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Monsieur le président, je n'entends pas répondre point par point à M. Masson, car ce n'est pas le rôle du Gouvernement.

Monsieur Masson, vous élevez le procès d'intention au rang d'argument démonstratif. Ce n'est pas raisonnable.

Vous dites qu'il est inacceptable de prédéterminer les choix. Mais personne ne prédétermine les choix, sauf vous, dans votre tête ! Depuis que je travaille sur ce projet de loi, je n'ai pas rencontré de plus grand enfouisseur que vous ! Tous les responsables que j'ai rencontrés s'interrogent : peut-être faudra-t-il enfouir ? Peut-être pas ? Vous dites : « On sait déjà qu'on va enfouir. » Mais comment le savez-vous, monsieur Masson ?

**M. Jean-Louis Masson.** Vous ne cherchez que dans cette direction !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Moi, je n'en sais rien.

Vous dites encore : « La seule filière qui fera l'objet d'études, c'est l'enfouissement. » Mais non ! C'est la seule qui nécessite des dispositions législatives. C'est autre chose !

**M. Jean-Louis Masson.** Non ! Elle n'en a pas besoin !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Mais si, notamment sur les garanties contre les atteintes au droit de propriété entraînées par la création du laboratoire.

Vous avez fort bien lu le rapport Bataille.

**M. Jean-Louis Masson.** Vous en convenez !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Mais ce n'est pas le rapport Bataille que nous discutons. J'aurais préféré que vous y consacriez un peu moins de temps et un peu plus de temps au texte du Gouvernement, car il est parfaitement clair.

**M. Jean-Louis Masson.** Il n'y a rien !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Les voies sur lesquelles vous avez longuement disserté sont prévues dans le texte du Gouvernement.

Vous avez rappelé les sommes que les Japonais vont engager dans le programme Oméga que j'ai moi-même cité. Vous n'êtes pas totalement en accord avec la rigueur scientifique qui vous caractérise parce que vous comparez ces sommes à celles que les Français ont déjà consacrées dans le passé. Comparons les décisions des Japonais et des Français. J'ai d'ailleurs pris au nom du Gouvernement des engagements en ce sens. Mais, pas plus que vous n'avez lu le texte du projet de loi, vous n'avez écouté le commentaire que j'en ai fait.

**M. Gérard Léonard.** C'est un procès d'intention !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Vous avez raison ! Je retire ! Je préférerais cette interprétation plutôt que de croire que M. Masson l'avait lu et pas compris. Mais vous faites une correction utile.

Je répondrai à un dernier point, car nous n'allons pas discuter longtemps sur cette question ; nous aurons l'occasion sur les amendements que vous avez proposés d'y revenir point par point.

En dehors de la crainte que vous inspire visiblement le risque de ne pas être capable de contrôler la technostrucure, tout ce que vous dites pourrait avoir un sens si je vous proposais un texte sur l'enfouissement des déchets. Personne ne vous demande cela. Peut-être, un jour, un gouvernement - il se peut que vous soyez alors à ma place - le demandera.

**M. Jean-Louis Masson.** J'y compte !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Mais aujourd'hui, le Gouvernement ne vous demande pas l'autorisation législative d'enfouir les déchets. Il vous propose d'ouvrir des voies de recherche, et, contrairement à ce que vous dites, toutes les voies de recherche sont ouvertes. Vous pouvez ne pas y croire ; mais lorsque vous étiez vous-même au pouvoir, aucune des voies n'a été explorée. Je vous propose un texte de loi définissant trois voies de recherche mettant en place les crédits nécessaires ; vous dites : « Nous savons que c'est prédéterminé ». On ne peut faire boire un âne qui n'a pas soif !

Il reste que l'Assemblée doit être convaincue que le projet de loi traite bien de recherche. Dans son article 1<sup>er</sup>, il en prévoit trois voies. Les articles suivants concernent plus directement la première voie car c'est elle qui a besoin d'éléments législatifs.

A vrai dire, je n'ai pas bien compris si vous étiez, oui ou non, opposé à la solution de l'enfouissement. Vous suggérez d'autres solutions. Vous proposez, par exemple, de rechercher des lieux inhabités, mais je voudrais que vous m'en donniez la liste, car en France, j'en connais peu ! S'il s'agit de lieux situés à l'étranger, je ne trouve pas cela glorieux. Quant aux sédiments marins, excusez du peu ! Une fois les torpilles envoyées au sein des sédiments marins, n'y a-t-il donc pas irréversibilité totale ?

Résistez, je vous en conjure, à la tentation de fuir vers l'ailleurs, de reporter le problème en d'autres lieux - étranger, fonds sous-marins, que sais-je encore ? La responsabilité que nous avons à prendre n'est pas celle de choisir un mode de stockage ou toute autre solution définitive mais de choisir les pistes de recherche auxquelles nous allons devoir fournir les moyens juridiques et financiers nécessaires.

Vous pouvez certes trouver qu'il n'y en a pas assez. Avec l'adoption de ce texte de loi, nous en aurons beaucoup plus qu'il n'en a jamais été consacré à ce problème dans la dernière décennie ou dans les précédentes.

Ne considérez donc pas seulement que vous êtes farouchement hostile à l'enfouissement auquel nous devons peut-être nous résoudre. Pensez plutôt que la recherche qui s'engagerait, grâce à ce projet, permettra de mettre à jour des pistes qui éviteront le recours à l'enfouissement dont, finalement, je n'ai pas bien compris s'il vous apparaissait comme une bonne ou comme une mauvaise solution. N'invitez-vous pas le Gouvernement à s'y engager, mais sans loi ?

**M. Gérard Léonard.** Il n'a pas dit cela !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Si, ce sera au *Journal officiel* !

Croyez-vous que ce soit la meilleure solution pour se débarrasser des déchets radioactifs ? Je n'en suis pas convaincu. Gardez pour vous votre discours. Dans quinze ans, vous pourrez le refaire, il sera devenu opportun. Aujourd'hui, il est complètement déplacé : on ne vous propose pas d'enfouir, on vous propose de chercher. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Christian Bataille, rapporteur.** Je me réjouis de l'intérêt que M. Masson a pris à la lecture de mon rapport.

**M. Michel Destot.** Excellent rapport !

**M. Christian Bataille, rapporteur.** Il l'a cité souvent avec à propos, mais aussi la plupart du temps, avec habileté.

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission.** Il est habile, c'est vrai !

**M. Christian Bataille, rapporteur.** Je n'ai pas encore compris par quel cheminement il est arrivé à la conclusion que ce rapport était contradictoire avec le projet de loi déposé par le Gouvernement.

**M. Jean-Louis Masson.** C'est évident !

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission.** Raisonnement tortueux !

**M. Christian Bataille, rapporteur.** Vous permettrez à l'auteur de ce rapport d'affirmer le contraire. Le projet de loi est en parfaite cohérence avec le rapport déposé par l'office.

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission.** Et il sait de quoi il parle !

**M. Christian Bataille, rapporteur.** Voilà les raisons pour lesquelles, monsieur Masson, je propose à l'Assemblée de voter contre votre proposition.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Cauvin, pour une explication de vote.

**M. Bernard Cauvin.** Je crois pouvoir affirmer en toute bonne foi, mes chers collègues, que l'intervention de M. Masson sur la question préalable, sous certains aspects, faisait la caricature.



Sa lecture et son analyse du projet de loi, sélectives, n'avaient à mon avis qu'un but, inavoué, celui de l'enfouir. (Sourires.)

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission.** Beau jeu de mots !

**M. Bernard Cauvin.** Monsieur Masson, je reste persuadé, pour ma part, que le projet de loi est tout à fait lisible et clair. En outre, il est urgent d'en débattre.

Il est grand temps, en effet, après vingt-cinq ans de tradition du secret sur le nucléaire en France, de débattre de ces problèmes, notamment de celui du retraitement. Problèmes que je connais particulièrement bien puisque les usines de retraitement de La Hague sont toutes proches de mon domicile et que je préside une commission d'information.

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission.** M. Cauvin sait de quoi il parle !

**M. Bernard Cauvin.** Que vous le vouliez ou non, les déchets B et les déchets C sont en train de s'accumuler dans les usines de La Hague. De toute évidence, il va bien falloir trouver des solutions.

Le mérite du présent projet de loi est de ne pas préjuger de la réponse à apporter, mais de ménager toutes les possibilités envisageables : la recherche sur le retraitement poussé, la recherche sur le conditionnement et la recherche sur les sites géologiques en couches profondes.

L'irréversibilité contre laquelle vous vous êtes élevé est clairement traitée dans le projet de loi puisqu'il y est inscrit que les laboratoires souterrains ne pourrait servir de dépôts de déchets. Pour l'opinion, la future loi est parfaitement lisible. Il était grand temps que le Parlement se saisisse - c'est une grande première - d'un projet de loi traitant d'un problème spécifique touchant au nucléaire et se donne les moyens, le moment venu, après confrontations scientifiques, de se déterminer par une nouvelle loi.

Les deux ministres, notamment le ministre de l'industrie, ont apporté de fermes garanties sur les deux ou trois aspects qui, à l'heure actuelle encore, suscitent l'inquiétude de nombreuses associations et des populations en général : le retour de déchets issus du retraitement des combustibles irradiés consécutif à des contrats signés avec des pays étrangers ; les recherches sur le conditionnement des déchets car les déchets alpha de la catégorie B, à durée de vie très longue, poseront des problèmes très graves dans les années à venir si des solutions ne sont pas fournies en termes de matrices, de conditionnement et de confinement.

Le projet qui nous est soumis, monsieur Masson, a, je le répète le double mérite de rompre avec vingt-cinq années de secret autour du nucléaire et de proposer pour la première fois la méthodologie qu'une démocratie doit avoir dans son approche de la filière électronucléaire et de la gestion des déchets radioactifs.

Pour toutes ces raisons, je demande à l'Assemblée de repousser la question préalable. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	539
Nombre de suffrages exprimés .....	530
Majorité absolue .....	266
Pour l'adoption .....	223
Contre .....	307

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Mes chers collègues, nous allons commencer la discussion générale. Sachez que je ferai rigoureusement respecter les temps de parole. J'y suis contraint.

La parole est à M. Claude Birraux.

**M. Claude Birraux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapport de l'office parlementaire a déjà été abondamment cité. Il le sera encore ce soir. Il est peut-être bon de replacer l'intervention de l'office dans le nucléaire, dans son contexte.

Lors du débat de décembre 1989 sur la politique énergétique, un consensus s'est dégagé sur les bancs de cette assemblée pour confier à l'office, d'une part, un rôle de contrôle des installations nucléaires - Franck Sérusclat et moi-même avons été chargés du rapport en 1990 et l'Assemblée nationale, par son bureau, a bien voulu proroger la mission en 1991 - et, d'autre part, un rapport sur les déchets ainsi que le rapport ultérieur du président Le Déaut sur les décharges du C.E.A. Cette mission s'inscrit dans le cadre du contrôle des décisions de l'exécutif par le législatif. Elle a ma préférence, mais pas uniquement la mienne, sur l'autre alternative qui est de confier à d'autres, même à un comité de sages ou à une autorité, fût-elle haute, des prérogatives, qui sont, mes chers collègues, les nôtres.

Il me semble aussi percevoir un certain décalage entre la compréhension des problèmes par les membres de l'office parlementaire et par nos autres collègues. Il se pose alors, monsieur le président de l'office, le problème de la communication et de la compréhension de nos travaux.

Je souligne l'excellence du rapport fait par notre collègue Christian Bataille qui permet une bonne compréhension du problème et dégage des solutions pour sortir l'ANDRA de l'impasse dans laquelle elle s'était engagée.

C'est précisément ce qui me conduit à une première réflexion. Il me paraît y avoir un écart entre le rapport de l'office qui était global, complet et cohérent, et le texte de loi en retrait et un peu étriqué. D'autre part, ce texte ne se situe pas suffisamment dans une perspective environnementale. La réaffirmation du respect de l'environnement et de la santé de l'homme doit être, d'emblée, plus claire. Il eût d'ailleurs été logique que le ministre de l'environnement cosigné ce texte, lui qui n'a fait qu'une apparition dans cet hémicycle.

En quoi consiste la problématique des déchets ?

Si l'on examine sans passion ce dossier, on discerne, d'abord qu'il a été mal géré. Lorsque le programme nucléaire s'est développé, on savait qu'un jour il faudrait gérer les déchets. Le concept de stockage en profondeur était énoncé, mais on l'a laissé de côté, pour plus tard.

En Suède, un site de stockage souterrain, à quatre-vingt-cinq mètres sous la mer, a été installé à proximité de la centrale de Forsmark. Le public peut visiter ces installations destinées aux déchets de faible activité. Il a ainsi une idée plus précise, plus exacte, de ce qui peut être fait, contrairement à ce qu'il voit lorsqu'il découvre la colline de la Manche qui ne donne pas une très bonne image du stockage des déchets nucléaires.

Il y a dans ce pays un principe - mais je crois qu'il est aussi valable chez nous - inscrit dans une loi sur le nucléaire, qui définit la responsabilité de l'exploitant. Il faut dire que, chez nous, E.D.F. a oublié ce principe et sa responsabilité, et qu'elle s'en est déchargée sur l'ANDRA et le C.E.A.

Un dossier mal géré aussi, car on a négligé à la fois l'impact sur les populations d'un refus d'affronter avec réalisme tout problème de déchets, y compris ménagers, et l'impact de Tchernobyl. S'y ajoute la perte de confiance de la population à l'audition de discours contradictoires sur les mesures de radioactivité après le passage du nuage de Tchernobyl, comme sur la radioactivité de certaines décharges du C.E.A.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Très juste !

**M. Claude Birraux.** L'opinion publique ne croit plus à certains discours ni à certains comportements. Je comprends le désarroi de quelques-uns des acteurs classiques du nucléaire. Mais les temps ont changé et les mentalités doivent aussi évoluer vers plus d'ouverture et de responsabilité et rejeter les intégrismes naissants.

Deuxièmement, le choix nucléaire qui a été fait il y a plus de vingt-cinq ans implique une logique. Il y a toujours au bout de la chaîne du combustible irradié. Deux voies peuvent alors être envisagées : le stockage en piscine avant un stoc-



kage géologique en l'état sans retraitement - c'est le cas en Suède et aux Etats-Unis ; le retraitement - c'est la voie choisie par la France.

Cette voie, elle-même, avait sa propre logique ; la voie des réacteurs rapides qui devait permettre le recyclage du plutonium et « nous donner l'équivalent des réserves de pétrole de l'Arabie Saoudite », selon une formule de propagande typique des années soixante-dix.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Eh oui !

**M. Claude Birraux.** Le bas prix de l'énergie en général, celui de l'uranium, son abondance sur le marché, la stagnation des constructions de centrales nucléaires dans le monde, comme le coût de construction prohibitif de Super-Phénix ont contribué à bloquer le système.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Le parti socialiste avait raison de s'y opposer à l'époque !

**M. Claude Birraux.** La même logique a prévalu, ensuite avec l'utilisation du combustible Mox pour ne pas stocker le plutonium sur les étagères. Je ne suis pas assez savant pour calculer, moi, l'avantage économique de l'utilisation du Mox. Ses promoteurs auraient gagné en crédibilité s'ils avaient d'emblée reconnu que cette logique était la leur plutôt que de chercher à convaincre par des voies alambiquées. Il ne s'agit pas non plus de mentir par omission : le Mox ne supprime pas les déchets de haute activité et il restera toujours dans le combustible irradié du plutonium.

De même, il n'est pas prévu un cycle sans fin du retraitement et, à un moment, on aura du combustible irradié qu'il n'est pas prévu, pour l'instant, de retraiter, comme par exemple le Mox.

Quelle que soit la logique suivie, y compris - j'y reviendrai plus tard - le retraitement poussé ou la transmutation, il y aura en bout de chaîne des déchets qu'il faudra bien conditionner et stocker. Quelles que soient les opinions que l'on peut avoir sur la voie nucléaire suivie, il est un fait incontournable : il y a toujours des déchets qui y sont associés.

Ce principe étant posé, on peut se demander pourquoi les réactions de l'opinion publique sont à ce point négatives.

Il y a d'abord dans l'inconscient collectif le souvenir de la bombe de 1945, ravivé par l'accident de Tchernobyl.

De plus, comment intégrer la notion de temps dans l'entendement humain alors que l'on parle d'une période de vingt-quatre mille ans pour le plutonium ? Comment, même si les calculs des scientifiques effectués pour le programme Pagis de la Communauté économique européenne montrent que l'homme ne risque rien pendant des millénaires, donner confiance à celui-ci sur la fiabilité d'une technique pendant mille ans ? Un millénaire en arrière nous ramène à peu près à Pépin le Bref. Que d'évolutions depuis cette époque !

Enfin, et ils n'ont pas tort, les Français ont l'impression qu'on ne leur offre pas un véritable choix et qu'on a balayé un peu vite les solutions alternatives pour obtenir des déchets à durée de vie plus courte. Bien sûr, il faudrait savoir le prix que notre collectivité est prête à payer pour mettre en œuvre ces solutions.

Il peut exister une tentation, celle d'envoyer chez les autres ce que l'on n'est pas capable de gérer chez soi. Des tentatives ont eu lieu dans un passé récent vers un pays du tiers monde. Mais l'opposition violente de l'opinion, y compris dans ce pays, les a fait échouer. Je réaffirme qu'il serait scandaleux et immoral d'envisager une telle solution.

Quels sont les objectifs du projet de loi et quels moyens se donne-t-il ?

Ce texte ne doit pas être considéré comme un texte de circonstance destiné à gagner du temps pour que le public puisse s'habituer et accepte dans dix ou quinze ans la solution de l'enfouissement. Pour moi comme pour le rapporteur, il est une remise à plat des options, l'état initial du dossier. Nous devons d'ores et déjà définir l'état final et l'énergie, c'est-à-dire les moyens qu'il faudra dépenser pour le faire changer d'orbite. Cet état final consiste à présenter à la représentation nationale un véritable choix d'options technologiques. Là, monsieur le ministre, nous attendons vos réponses et vos propositions.

Quelles garanties pouvez-vous donner de la reprise avec vigueur des recherches sur le retraitement poussé ?

Quelles équipes seront constituées ? Quelles équipes actuellement travaillent sur ce sujet ? Avec quel budget ?

La recherche sera-t-elle conduite par le C.E.A. au C.E.A. ou par l'ANDRA, nouvelle formule établissement public ? Comment sera-t-elle financée ? Par le seul budget public ? Cela paraît difficile, parce que, d'une part, ce serait consacrer le désengagement de l'exploitant E.D.F. et, d'autre part, être sûr que la recherche ne serait pas conduite avec toute la vigueur nécessaire, les budgets du C.E.A. étant, je vous le rappelle, en baisse continue depuis plusieurs années. Le C.E.A. n'a, par ailleurs, pas été épargné par la régulation budgétaire de 1991.

Alors quels moyens ? Prenons un ordre de grandeur des coûts. Un laboratoire souterrain, c'est 1 milliard de francs d'investissement plus 1 milliard de francs de fonctionnement en dix ans. Deux laboratoires, c'est 4 milliards de francs. Depuis vingt ans, l'investissement nucléaire représente 900 milliards de francs, l'investissement pour la recherche et le raffinage du pétrole 550 milliards de francs, l'investissement pour la maîtrise de l'énergie 250 milliards de francs, le coût d'une centrale nucléaire environ 10 milliards de francs.

Est-il déraisonnable de se fixer ce dernier chiffre comme ordre de grandeur ? Aujourd'hui, le C.E.A. consacre 15 millions de francs et vingt personnes au retraitement poussé, 5 millions de francs et cinq personnes à la transmutation.

Devons-nous faire ces recherches seuls ou en coopération ?

Lorsque je consulte la littérature, je constate que la coopération internationale s'est consacrée à la définition de principes de base et aux évaluations de sûreté.

L'A.E.N., comme l'A.I.E.A., ont défini des principes de sûreté régissant le stockage des déchets de haute activité en couche géologique profonde, permettant d'atteindre les objectifs suivants : « Isoler à long terme les déchets de l'environnement de l'homme sans compter sur les générations à venir pour maintenir l'intégrité du dépôt, ni leur imposer des contraintes du fait de sa présence ; assurer, d'autre part, la protection radiologique à long terme de l'homme et de l'environnement conformément aux principes de protection radiologique. »

Suit l'énoncé des principes approuvés au plan international pour atteindre ces objectifs, en particulier qu'il est de notre devoir et de notre responsabilité de gérer, nous, ce dossier, pas les générations futures qui ne doivent être ni impliquées ni exposées dans leur santé ou leur environnement.

J'ai moi-même participé avec le président de l'office, M. Le Déaut, au colloque Pagis, organisé par la Commission des Communautés, dont les actes complets représentent 3 200 pages de calculs et d'équations, et qui consacrent l'accord des scientifiques européens de toutes origines sur les options étudiées et les résultats obtenus.

Du point de vue de la gestion des déchets en couches géologiques profondes, il y a une bonne coopération qui définit des normes internationalement reconnues et appliquées, et c'est très bien. Mais les recherches pour réduire le volume des déchets, améliorer leur conditionnement, les séparer plus finement ne doivent pas s'arrêter.

Du point de vue des recherches sur d'autres voies, il ne semble pas y avoir la même ferveur.

Pourtant, il est de l'intérêt premier du monde de trouver des solutions à l'élimination des radioéléments à vie longue. Une coopération internationale doit s'instaurer sur ces thèmes pour dynamiser la recherche sur le retraitement poussé et la transmutation. Il y a là un intérêt scientifique général qui dépasse les intérêts particuliers et commerciaux d'un seul Etat.

Les bases d'un travail et d'une coopération existent avec d'autres pays. Certains sont demandeurs.

Les Etats-Unis ont développé le projet de réacteur rapide I.F.R., à combustible métallique retraité *in situ* par voie pyrochimique, avec séparation des actinides et recyclage avec le plutonium. Un contrat a été signé entre les Japonais et le département fédéral de l'énergie sur ce programme, pour 20 millions de dollars pour cinq ans.

Le Japon a lancé un programme de grande ampleur - Oméga - sur vingt ans, d'un coût de 10 milliards de francs. Le budget 1991, qui commence la montée en puissance, est de 55 millions de francs.

Ce programme, préparé par le CRIEPI, comprend la séparation des transuraniens et aussi du césium, du strontium, du technétium et des platinoïdes, ainsi que la transmutation, entre autres, en réacteur rapide.

D'ailleurs, en corollaire, j'aimerais connaître votre opinion sur la possibilité de faire fonctionner Super-Phénix en incinérateur de plutonium.

J'ajoute trois commentaires particuliers :

Il est indispensable de donner une existence légale aux commissions locales de suivi, comme il est proposé dans le rapport de l'office, et de les doter de moyens de fonctionnement et d'investigations propres, si elles le souhaitent, dans la limite d'un budget qui leur serait affecté.

Il faut affirmer clairement que, si nous retraits pour l'étranger, les déchets seront retournés au pays producteur. Nous ne connaissons pas la nature des contrats signés avec l'étranger. Qu'en est-il des déchets B et C ? Nous devons nous garantir, par notre loi, qu'une loi éventuelle dans l'un de ces pays ne nous imposerait pas de garder les déchets dont ils ne veulent plus. En corollaire, il faut limiter l'exportation de courant électrique. Il est trop commode de se donner bonne conscience en refusant sur son sol les centrales nucléaires et d'importer de l'électricité comme le font la Suisse et l'Italie, voire de participer financièrement aux constructions de centrales pour être sûrs d'avoir de l'électricité, en laissant au pays producteur le soin de se débrouiller avec les déchets.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** C'est exact !

**M. Claude Birraux.** Ne conviendrait-il pas enfin de donner à la représentation nationale, à travers l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, une mission de suivi de ce dossier dans le cadre d'une mission permanente de contrôle du contrôle des acteurs du nucléaire ?

Dans ce dossier de la gestion des déchets nucléaires, le vote d'un texte de loi, procédure solennelle - mais non obligatoire, je le rappelle - peut permettre de débloquer une situation mal engagée et compromise.

Par-delà la lettre et la procédure, il y a l'esprit. La condition ou la réussite est que ce texte constitue un nouveau départ, dans un nouvel esprit, et non un artifice pour faire accepter aux populations un schéma passé auquel on s'accrocherait envers et contre tous.

Le Gouvernement donnerait un gage de sa volonté - pas de sa bonne volonté - en précisant dès maintenant certains points :

Quel budget indicatif compte-t-il affecter aux recherches sur le retraitement poussé et la transmutation ?

**M. Jean de Gaulle.** Très bonne question !

**M. Claude Birraux.** Quelles équipes de recherche seront engagées dans ces programmes ? Au C.E.A. ? Ailleurs ? Quelles synergies et quelles coopérations internationales seront initiées ou recherchées ?

Compte-t-il présenter l'effort de recherche dans ce domaine dans une ligne budgétaire particulière et clairement identifiée ? Au budget de la recherche ou dans celui du C.E.A. ?

Compte-t-il favoriser et encourager la recherche sur les réacteurs dits du futur et qui produiraient moins de déchets ou des déchets à durée de vie plus courte du type RCVS ?

Compte-t-il développer les recherches sur de nouveaux combustibles, produisant après irradiation des déchets en moindre quantité ou à durée de vie plus courte ?

Compte-t-il mettre en œuvre des moyens pour avoir une évaluation contradictoire de la part de la commission nationale créée à cet effet ? Elle ne devra pas obligatoirement dire le contraire de ce que dira le rapport du Gouvernement, mais elle sera ouverte. L'expertise, elle, sera contradictoire, et la représentation nationale pourra ainsi se faire un jugement. Quels engagements prend le Gouvernement pour assurer une représentation large, pluraliste et internationale de ces experts ?

Compte-t-il développer un programme de recherche sur le stockage sans retraitement de combustibles irradiés ?

Enfin, compte-t-il développer les recherches pour affiner le tri des déchets B, réduire leur volume et étudier un stockage approprié ?

Les réponses à ces questions, avec les moyens d'accompagnement - vous en avez indiqué quelques-uns déjà, monsieur le ministre -, doivent constituer un ensemble cohérent où se juger ont à la fois la crédibilité de la politique engagée et la

volonté de tout mettre en œuvre pour ouvrir dans dix à quinze ans un véritable choix à la représentation nationale, expression de la collectivité nationale.

Des réponses aux questions que je vous ai posées, et que j'attends directes et précises, dépend l'avenir non seulement du stockage des déchets, mais de la filière nucléaire elle-même. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. François-Michel Gonnou.

**M. François-Michel Gonnou.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes appelés à examiner aujourd'hui un texte particulièrement important, tout le monde en convient, car il engage non seulement notre génération, mais bien sûr les générations futures.

Il est nécessaire de consulter le Parlement sur le nucléaire et sur la difficile question des déchets nucléaires, mais un tel débat qui, il faut tout de même le rappeler, monsieur le ministre, a été imposé au Gouvernement par la rue, ne saurait être bâclé. A ce sujet, j'ai noté avec satisfaction, ainsi que mes collègues, la présence à vos côtés, tout à l'heure, de M. Lalonde, ministre de l'environnement. Le Gouvernement a donc compris la nécessité d'une jonction entre la question de la gestion des déchets, qui relève de votre administration, et la préoccupation de l'environnement.

J'aimerais tout d'abord rappeler, comme l'ont fait un certain nombre d'orateurs, une lapalissade : si nous nous inquiétons aujourd'hui du devenir des déchets nucléaires, c'est parce que la France s'est dotée il y a vingt ans maintenant d'un programme électronucléaire qui garantit en grande partie notre indépendance énergétique. Ce programme fonctionne bien. Il n'a pas posé à ce jour de problèmes de sécurité majeurs.

Combatu à l'époque par tout ceux qui siègent aujourd'hui au Gouvernement, le nucléaire n'est plus désormais contesté sur les bancs socialistes...

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Si !

**M. François-Michel Gonnou.** ... ou presque plus, madame. Il fait l'objet à l'Assemblée d'un vrai consensus qu'il faut préserver.

Pourtant, il y a eu Tchernobyl, dont vous n'avez pas parlé mais qui a modifié considérablement l'opinion de toute l'humanité, en France comme ailleurs, sur le nucléaire. Tchernobyl a changé le monde. Vous devez, nous devons en tenir compte. Le Gouvernement s'en est d'ailleurs aperçu quand il a voulu régler trop vite et trop mal, il y a quelques années, le problème des déchets nucléaires. Le choix des premiers sites a soulevé de telles oppositions qu'il a été obligé de déclarer un moratoire. Sage décision ! Rien ne justifiait, en effet, à l'époque une quelconque précipitation. Mais rien ne la justifie non plus aujourd'hui, monsieur le ministre.

Nous parlons de déchets dont certains ont une durée de vie de milliers et même de millions d'années. Vous avez décrété un moratoire d'un an. Vous vous êtes accordé dix-huit mois pour nous présenter aujourd'hui ce projet de loi après une concertation qu'il faut saluer. Mais pourquoi précipiter l'examen de ce texte ? Y aurait-il urgence à profiter du fait que les oppositions au choix des sites de laboratoires éventuels se sont un petit peu tassées dans l'opinion ?

**M. Jean de Gaulle.** Bonne question !

**M. François-Michel Gonnou.** Y aurait-il urgence à profiter du fait que les Verts sont occupés à d'autres débats en leur sein, voire à préparer des élections ? Y aurait-il urgence à voter une loi avant l'été et avant les vacances, peu propices, on le sait, aux manifestations ?

**M. Jean de Gaulle.** Très bonne question encore !

**M. François-Michel Gonnou.** Monsieur le ministre, l'urgence sur ce texte ne se justifie qu'au regard de la gestion des relations du parti socialiste avec les écologistes. Elle ne se justifie nullement pour la gestion des déchets nucléaires.

**M. Jean-Marie Demonge.** Très juste ! C'est une réalité !

**M. François-Michel Gonnou.** Ce que vous cherchez aujourd'hui, c'est à reprendre sur le terrain des activités de recherche sur une technique : l'enfouissement. Vous souhaitez

vous appuyer désormais sur une loi, ce que nous comprenons, en laissant entrevoir des compensations financières pour les collectivités locales concernées. On peut d'ailleurs se demander sur quelle ligne du budget de l'Etat elles seraient prises. Nous n'avons aucune information sur ce sujet.

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** C'est l'exploitant qui paierait.

**M. François-Michel Gonnot.** Le groupe U.D.F. estime que nous aurions peut-être pu et dû procéder un peu différemment. Encore une fois, nous ne contestons pas, bien au contraire, la nécessité d'élargir, de multiplier les efforts de recherche en matière de déchets radioactifs. Il convient néanmoins de ne pas se tromper de techniques, de filières.

Un certain trouble règne parmi nos collègues, qui ne comprennent pas toujours la façon dont le Gouvernement, mais aussi l'Andra ou d'autres organismes ont communiqué sur ce projet de loi et sur ce dossier.

Je le dis sans esprit polémique, votre ministère nous donne le sentiment d'avoir fait un choix, ainsi que l'a rappelé tout à l'heure notre collègue Masson, celui de l'enfouissement. Pas immédiatement, bien sûr. Le Parlement sera à nouveau consulté d'ici à quinze ans. Pas n'importe comment, pas n'importe où ! Mais le choix de l'enfouissement doit conduire nécessairement aux recherches entamées.

D'ailleurs vous n'y êtes pour rien, monsieur le ministre. Un livre est sorti en avril dernier, portant le logo de votre ministère et la signature de votre prédécesseur : *L'énergie nucléaire en question*. Je pense que vous en avez sans doute pris connaissance en arrivant à votre ministère. Vous avez vu, page 52, que le choix de l'enfouissement est déjà non pas arrêté mais clairement évoqué : la mise en service du futur site devrait s'effectuer aux alentours de 2010. Même si cet ouvrage a été rédigé peut-être trop vite, même s'il est peut-être un peu maladroit, vous comprendrez que, dans beaucoup d'esprits ici et ailleurs, il puisse introduire un doute.

Le groupe U.D.F. constate simplement que les recherches sur le retraitement poussé, dont on espère qu'il pourrait permettre de réduire la nocivité de l'héritage que nous laisserons à nos lointains descendants, n'ont pas été menées jusqu'à présent en France avec suffisamment de vigueur et de moyens.

Si l'exposé des motifs du projet de loi affirme la nécessité de mener ces recherches parallèlement à celles concernant l'étude des couches géologiques profondes, il ne comporte pas d'engagements précis, chiffrés, ce qui peut laisser craindre qu'on ne finisse par privilégier tout naturellement la solution du stockage en profondeur.

L'U.D.F. estime que tous les axes de recherche doivent être privilégiés. Si, tout à l'heure, je me réjouissais de voir M. Lalonde à vos côtés, je regrette que M. Curien ne soit pas là.

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Il va arriver !

**M. François-Michel Gonnot.** Je m'en réjouis parce qu'il va peut-être répondre à un certain nombre de questions que vous posait à l'instant Claude Birraux et que nous nous posons aussi au sein du groupe U.D.F. : quels programmes de recherche sur les autres techniques que l'enfouissement ? Quels crédits ? Quelle loi de programme ?

**M. Marc Laffineur et M. Michel Peichat.** Très bien !

**M. François-Michel Gonnot.** Quels laboratoires ? Quel échéancier ? Nous attendons une réponse à ces questions. Tous ces points sont évoqués dans l'exposé des motifs, dans l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi, mais le seul engagement concerne le fameux rapport d'évaluation.

Nous souhaiterions par ailleurs, monsieur le ministre, que vous vous engagiez à exclure dès à présent toute recherche qui conduirait à des solutions irréversibles.

**M. Marc Laffineur.** Bien sûr !

**M. François-Michel Gonnot.** Le problème de la réversibilité est un point particulièrement sensible, pour les jeunes notamment mais également pour l'ensemble de l'opinion française et internationale, parce que nous avons des devoirs envers les générations futures.

Nous aimerions aussi que vous rassuriez davantage peut-être les populations concernées par les fameux laboratoires qui pourraient demain devenir des sites de stockage, que vous puissiez leur garantir qu'elles seront consultées de façon précise sur le choix des sites et sur les procédures qui seront nécessaires avant l'adoption de solutions définitives.

Je ne vous cache pas que, de façon générale, nous aurions aimé davantage de réflexion, d'études, de circonspection sur un projet aussi grave et c'est pourquoi notre ami et collègue Marc Laffineur demandera le renvoi de ce texte en commission.

Nous pourrions aisément continuer à réfléchir sur ce texte quelques semaines, voire quelques mois. Il ne s'agit pas là d'un artifice de procédure destiné à retarder inutilement le vote d'une loi. Nous voudrions aller au fond des choses, bien peser les conséquences de nos décisions, améliorer un texte crucial pour l'avenir de nos enfants.

Le groupe U.D.F., s'il approuve le principe du suivi annuel par le Parlement de l'état d'avancement des recherches, estime que le rapport d'évaluation de ces recherches devrait être confié à une autorité scientifique indépendante. Nous allons ainsi proposer, par voie d'amendement, de créer une commission scientifique d'évaluation de la gestion des déchets radioactifs. Elle serait composée de personnalités choisies, en raison de leurs compétences, par l'académie des sciences.

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Gonnot.

**M. François-Michel Gonnot.** Je vais conclure, monsieur le président.

Elle remettrait chaque année un rapport public au Gouvernement, qui le transmettrait au Parlement. Celui-ci en débattrait, une fois par an, en séance publique.

Rigueur scientifique et transparence : voilà ce que nous voulons introduire dans ce texte, monsieur le ministre. Voilà ce dont le nucléaire a grand besoin aujourd'hui en France. Nos concitoyens nous imposeront de toute façon, à l'avenir, cette rigueur et ce droit à l'information.

Je ne sais pas si vous connaissez la pétition qui circule en ce moment en France : celle du commandant Cousteau sur les droits des générations futures.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Il dit qu'il faut arrêter le nucléaire !

**M. François-Michel Gonnot.** Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de la lire. Je doute que vous ayez la possibilité de la signer, et c'est bien dommage.

Ce texte demande que l'on n'aliène pas l'avenir des générations futures. Le groupe U.D.F. ne veut pas qu'à travers un texte qui répondrait simplement à des enjeux médiocres et immédiats, nous sacrifions l'avenir des Français, l'avenir de l'humanité. C'est la raison pour laquelle nous serons très attentifs à vos engagements précis, aux réponses que vous ferez et, bien sûr, au sort que vous réserverez à nos amendements. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'homme croule sous les déchets qu'il produit. En effet, si tous les déchets ménagers, industriels, agricoles, nucléaires, quotidiennement collectés en France étaient stockés place de la Concorde, on construirait une « tour poubelle » qui s'élèverait de 200 mètres par jour.

La gestion des déchets est donc un des défis actuels de nos sociétés. Et même si les volumes correspondant aux déchets nucléaires n'ont rien de comparable à ceux que je viens de rappeler, les experts pensent que les volumes cumulés de déchets radioactifs seront très importants en l'an 2000. Je ne rappellerai pas les chiffres ; ils ont été donnés par M. le rapporteur et par M. le ministre.

Ces données nous conduisent à une première conclusion : nous ne pouvons pas rester inactifs. Le pire serait à notre sens de ne rien faire, de laisser aux responsables de demain le soin de gérer cette délicate question qui se pose dès aujourd'hui. La politique de l'autruche en matière nucléaire serait irresponsable, car les déchets existent aujourd'hui, sont stockés en surface et continuent à s'accumuler régulièrement. Tout aternoiement risquerait de remettre en cause notre crédibilité pour l'ensemble de la politique électronucléaire.



Les problèmes des différents types de déchets sont à mon sens liés.

Il y a encore très peu de temps, personne ne se préoccupait véritablement du devenir des déchets nucléaires. Le manque de rigueur avec lequel on a conduit la politique des déchets, dans certains cas, même, l'absence de politique ou, plus encore, l'opacité et le secret utilisés comme principal outil de décision pendant des décennies font que, maintenant, les populations concernées n'ont plus confiance en personne.

Les erreurs et les fautes du passé expliquent que l'on assiste à une véritable cristallisation de la résistance des habitants face à tout projet d'établissement dans leur voisinage de sites d'élimination.

Le manque de confiance envers les industriels s'étend également aux experts et aux représentants des pouvoirs publics ; personne ne croit plus en personne et, dans bien des cas, le simple dialogue devient impossible.

Ajoutons à cela que la recherche du sensationnel pousse parfois à jeter de l'huile sur le feu et à transformer des incidents mineurs en événements médiatiques. La rumeur l'emporte très souvent sur les informations les plus officielles.

Dans cette perte de confiance du public vis-à-vis des entreprises ou des organismes chargés de la gestion des déchets dangereux, nous avons, nous autres élus et responsables politiques, notre part de responsabilité.

Le rapporteur de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Christian Bataille, a, pendant une année, écouté tous les acteurs de l'industrie électronucléaire, les élus, les responsables associatifs. Nous avons organisé, à l'office parlementaire, des auditions libres et ouvertes à la presse et au public. C'était une première au Parlement français, sur le modèle des *hearings* américains.

Ces auditions, qui avaient commencé pour l'étude sur l'Antarctique, sont maintenant devenues courantes à l'office. Claude Birraux, par exemple, auditionnera du 9 au 11 juillet tous ceux qui souhaitent s'exprimer sur les problèmes des commissions locales d'information des centrales nucléaires.

Votre projet, monsieur le ministre, correspond bien aussi aux priorités du groupe socialiste.

Le programme de recherche à mettre en œuvre, puisqu'il faut l'appeler ainsi, doit aborder l'étude des formations géologiques en vue de l'enfouissement. Mais nous ne pouvons nous satisfaire de l'unique piste de l'enfouissement et le projet de loi dispose que les recherches sur la séparation des produits à forte radioactivité, sur la transmutation des radionucléides à vie longue en radionucléides à vie plus courte, les recherches sur le conditionnement des déchets devront être privilégiées. Ces recherches, monsieur Masson, ne sont pas prédéterminées.

Nous demandons que ce programme soit suivi annuellement par le Parlement, grâce à un rapport public d'évaluation présenté par le Gouvernement. Le C.E.A. - c'est une constante chez lui - devra donc veiller à l'accélération des recherches dans le domaine de l'élimination des déchets.

Ensuite, le projet de loi permettra la création de laboratoires souterrains et non de sites de stockage déguisés, comme certains l'ont écrit et tentent encore de le faire croire. Afin de ne laisser subsister aucune confusion, du fait du projet, entre laboratoires de recherche et sites de stockage, une interdiction portant sur tout entreposage des déchets est insérée à l'article 7.

La possibilité de changer d'option existera donc de fait, puisque, à l'issue d'une période de quinze ans au plus et sur les conclusions d'un rapport global d'évaluation présenté par le Gouvernement, la création d'un centre de stockage définitif des déchets à vie longue pourra être proposée au Parlement, comme cela était d'ailleurs écrit dans le livre auquel faisait allusion l'orateur qui m'a précédé.

Le projet de loi propose cet enchaînement mais n'intervient que dans la première des deux phases, celle des recherches.

S'agissant des conditions de la prospection en vue de la délimitation d'un site et des droits et obligations des utilisateurs des laboratoires, il emprunte beaucoup au droit minier : autorisation d'installer, permis exclusif de travaux en surface et en sous-sol, etc.

Certaines critiques ont, certes, été apportées à ce texte. Je les résumerai rapidement et compléterai brièvement les réponses déjà apportées par plusieurs intervenants.

Certains disent qu'il fallait légiférer sur la globalité des problèmes concernant le nucléaire, y compris sur l'utilité du retraitement et en profiter pour réformer le code minier.

D'autres affirment que les déchets étrangers ne retourneront pas dans leur pays - nous avons eu des assurances à ce sujet ; que le texte qui nous est soumis est d'ordre réglementaire ; que les efforts financiers nécessaires à la construction des deux laboratoires souterrains obéreront les recherches sur l'extraction des radionucléides ; que la transmutation n'est qu'un alibi à l'enfouissement ; que les multibarrières prévues entre les déchets et la biosphère seront insuffisantes à l'échelle des millénaires et que nous ferions courir des risques par nos activités aux milliers de générations à venir.

Une loi d'orientation énergétique serait une solution pour aborder toutes ces questions, et nous soutiendrions des amendements dans ce sens. Mais vouloir, dans le contexte actuel, parler de sûreté et de sécurité des centrales, des mines d'uranium, de la recherche nucléaire, des centrales du futur, de retraitement de la filière Mox, des exportations d'énergie, de surgénérateur et de toutes les questions liées aux déchets, aurait conduit à une plus grande cacophonie, car une minorité en aurait profité pour dénoncer la filière électronucléaire sans aborder les questions au fond, comme elles le méritent.

Ainsi, certains écologistes contestent systématiquement, avec comme objectif avoué de provoquer une « occlusion intestinale » de la filière électronucléaire, la paralysant, la « constipant », disait M. Bataille, jusqu'à bloquer le système d'élimination des déchets.

**M. Jean-Marie Demange.** Ça sent mauvais, tout ce que vous racontez !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il suffit pour s'en convaincre, monsieur Demange, de lire la position défendue par un représentant de la délégation française des Verts au Parlement européen, qui écrit que « aujourd'hui, c'est l'impasse pour les déchets et en conséquence pour le nucléaire ».

Pourquoi donc ces mêmes censeurs ne s'élèvent-ils pas avec la même virulence et avec la même efficacité contre le développement anarchique de nos mégapoles et de nos sociétés industrialisées, l'utilisation abusive des carburants fossiles et l'augmentation exponentielle du taux de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère ?

Comment accepter que certaines voies de recherche sur les couches géologiques profondes soient interdites, alors que nous ne savons pas si, dans vingt ans, les avancées de la science auront permis d'atténuer la radiotoxicité des éléments les plus dangereux et si le problème ne sera pas posé en termes plus cruciaux à la génération qui nous suit ?

Comment refuser d'explorer certaines voies, alors que toutes les études montrent que le stockage en surface reste la solution qui permet le plus facilement le contrôle, mais qui présente la plus forte probabilité d'un événement aléatoire, donc qui présente le risque le plus grand ? Je souhaiterais d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous puissiez nous indiquer votre conception sur la sûreté des déchets radioactifs à vie longue pendant les périodes de stockage en phase intermédiaire.

Nous avons, avec M. Boyon et M. Birraux, assisté à Madrid à la présentation des conclusions du projet PAGIS, mis en place par les communautés européennes, sur le stockage des déchets.

Ces conclusions ont déjà évalué la sûreté du concept de stockage, imaginé plusieurs scénarios d'évolution du système et poursuivi les calculs sur quelques millions d'années : aucun scénario d'évolution n'a montré un risque inacceptable ; dans tous les modèles, pendant des millions d'années, la dose potentiellement mesurée au niveau des sites serait inférieure à celle correspondant à la radioactivité naturelle.

Enfin, à la question concernant la nature réglementaire du texte, je voudrais répondre que, comme l'ont très bien montré M. Laurent Fabius ainsi que M. Michel Barnier dans une récente proposition de loi du groupe R.P.R., si les problèmes liés à l'environnement ne figurent pas dans les compétences du Parlement, c'est parce que l'idée même de l'environnement n'existait pas au moment de la rédaction de la Constitution en 1958.

L'article 34 de la Constitution doit être complété pour le mettre en accord avec la réalité actuelle. Une simple loi organique le permettrait. J'ai donc l'intention de déposer une pro-

position de loi dans ce sens. De toute façon, j'estime que ce n'est pas au Parlement de se censurer et de réduire lui-même le champ de ses compétences. C'est pourquoi, monsieur Gonnot, je ne puis être d'accord avec vous lorsque vous proposez la création d'une haute autorité. C'est au Parlement de prendre ses responsabilités en matière nucléaire. Ce n'est pas en donnant compétence à des experts extérieurs que nous pourrions régler les problèmes qui se posent et qui sont de notre responsabilité. Si un accident nucléaire survenait dans notre pays, les comptes ne seraient pas demandés à une haute autorité, mais au Parlement pour les lois qu'il a votées.

**M. le président.** Il vous faut conclure, monsieur Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je conclus, monsieur le président.

Le monde associatif et syndical a salué le rapport de M. Bataille, qui constituait une avancée remarquable pour l'information et la démocratie. Nous avons apprécié que le Gouvernement en suive les principales recommandations.

J'ai déjà souligné l'une des originalités de l'office parlementaire d'évaluation qui le distingue des autres organismes parlementaires : il s'agit du suivi des dossiers que nous traitons. Nous avons toujours estimé que la mission du rapporteur ne s'arrêtait pas avec le dépôt de son rapport, mais que ses recommandations devaient faire l'objet d'un suivi sérieux. C'est chose faite aujourd'hui. Notre but est d'impliquer le Parlement dans un suivi et un contrôle à long terme de ces questions d'environnement qui constituent de véritables problèmes de société, et donc de faire que l'opinion publique ait à sa disposition tous les éléments d'information qu'elle réclame pour peser, plus dans l'avenir, sur les choix de la République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Roger Gouhier.

**M. Roger Gouhier.** On ne peut étudier votre projet de loi et prendre position à son sujet, monsieur le ministre, qu'en regardant avec confiance et lucidité vers l'avenir à partir d'une certaine conception du développement de la société au service des hommes et de la nature, une société qui devra créer les conditions d'un développement des sciences et des techniques au service des hommes et non du profit, une société où la démocratie jouera à plein.

Plus nous nous trouverons confrontés à des problèmes complexes, ayant parfois des conséquences qui pourraient être dangereuses, plus devra être réel le souci de la démocratie.

Nous considérons que toutes les questions de la vie quotidienne, de la production et des coopérations internationales doivent être traitées après examen de leurs incidences sur l'environnement, sur l'évolution de la planète et des ressources naturelles.

La production d'énergie est une question déterminante pour le développement des économies de tous les pays du monde.

Aujourd'hui, en France, trois ampoules sur quatre fonctionnent grâce à l'énergie nucléaire. Le fait est là.

Dans le monde, 6 p. 100 de l'approvisionnement énergétique est assuré par le nucléaire. Dans la C.E.E., le chiffre monte à 12 p. 100 et, en France même, nous le savons tous, on satisfait avec l'atome 30 p. 100 de la demande énergétique.

Cette situation est particulière à notre pays qui, contrairement à d'autres Etats européens, a fait le choix du nucléaire civil. Cela veut-il dire qu'il faille faire le choix du « tout nucléaire » ? Les députés communistes ne l'ont jamais dit et ne le diront jamais.

J'ai moi-même réaffirmé dans cet hémicycle, au moment de la discussion sur le plan national de l'environnement, que le groupe communiste était pour l'utilisation d'énergies diversifiées et complémentaires. Je maintiens ces propos.

Mais nous savons bien que les deux grands sujets d'inquiétude de la population française en matière de nucléaire sont la sécurité dans les centrales et autour de celles-ci et puis, bien sûr, la gestion des déchets.

Arrêtons-nous un instant sur la sécurité dans les centrales, bien que ce ne soit pas le sujet du jour.

Le groupe communiste n'a pas cessé de vous alerter, vous et vos prédécesseurs, monsieur le ministre, sur les dangers que comporte le recours, pour des travaux de plus en plus nombreux dans les centrales, à des personnels intérimaires, à des sous-traitants et, de toute façon, à du personnel non formé. Or on sait bien que sans du personnel rompu à la spécifique technique nucléaire, il n'y a pas de garantie suffisante pour la sécurité.

Il y a une déontologie du nucléaire, il s'agit de la respecter. La sûreté nucléaire doit être l'obsession - je pèse mes mots - des responsables d'E.D.F. et du Gouvernement. Il faut créer les conditions pour que la sécurité soit garantie d'un bout à l'autre de la chaîne. Du transport de la matière première jusqu'au stockage des déchets, aucun des points de passage de la matière brute à l'électricité ne doit être oublié ou négligé.

Pour cela, il faut une grande transparence dans tous les processus ; il ne doit pas y avoir de secret. Nul, certes, n'a le droit de mettre en cause la compétence, le rôle des spécialistes, surtout dans ce domaine, mais le peuple français a besoin lui aussi d'être informé, d'être formé et même de participer, d'une certaine façon, aux décisions.

L'après-Tchernobyl est dans tous les esprits et il faut se demander si, là encore, les pouvoirs publics ont suffisamment informé : sans être outre mesure alarmiste, comme certains de nos voisins européens, il fallait sûrement en dire plus, et surtout le dire mieux.

Vous pourriez me dire que cela nous éloigne du sujet de ce jour. Je ne le crois pas. Les difficultés qu'a connues l'ANDRA en 1990 et qui ont fait que le Premier ministre d'alors a pris la sage décision du moratoire pour le traitement des déchets en grande profondeur viennent, pour une part, de la méconnaissance, mais surtout du mépris dans lequel les populations concernées ont été tenues.

La responsabilité en incombe au Gouvernement, le rapporteur l'a souligné lui-même.

Je ne reprendrai pas ici tous les exemples de dysfonctionnements qui ont été notés au moment des travaux d'approches des futurs laboratoires, mais, pour n'en citer qu'un, je donnerai celui de ces élus convoqués en préfecture, par télégramme, la veille pour le lendemain. Les élus de nos communes méritent mieux. Ils représentent les Français et, en les traitant ainsi, ce sont nos concitoyens que l'on méprise.

Il était normal, et nous l'avons dit, de confier à l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques une enquête que notre collègue Bataille a, tout le monde l'a dit et je le dis aussi, bien menée.

Il me paraît normal que nous ne pratiquions pas, en matière de déchets nucléaires, la politique irresponsable qui, sous la IV<sup>e</sup> République, portait le nom de « chien crevé au fil de l'eau » et était caractérisée par l'adage : « Il est urgent de ne rien faire » en fait laissons l'avenir décider. Les gouvernements de droite ont été experts en la matière !

Nous ne pouvons pas, dans ce domaine, laisser les générations futures avec des milliers de tonnes de déchets sans que nous ayons fait ce qui était de notre devoir : chercher des solutions pour l'immédiat, solutions susceptibles à tout moment d'être modifiées par la découverte de nouvelles techniques scientifiques.

Nous avons conscience que c'est dans le domaine du stockage en grande profondeur que les recherches sont le plus avancées. Nous bénéficions des travaux réalisés dans de nombreux pays étrangers, plus particulièrement en Belgique où l'ANDRA a été associée aux recherches, avec l'ONDRAF, depuis de nombreuses années.

Mais, monsieur le ministre, même si nous ne nous opposons pas au principe, qui est proposé dans votre texte, prévoyant quinze ans d'expérimentation et de recherches en sites profonds et dans différentes roches, nous souhaitons que soit pris l'engagement solennel que toutes les voies possibles seront explorées. Vous l'avez déjà dit. Je suis sûr que vous le répéterez au cours de la discussion.

En demandant cela, je rejoins M. Bataille quand il dénonce la faiblesse des moyens consacrés par le C.E.A. aux autres modes de traitement des déchets, par exemple la transmutation.

Je ne ferai pas ici d'exposé scientifique - le débat est suffisamment éclairant sur ces aspects - mais je m'arrêterai tout de même sur quelques points.

Les déchets à vie courte représentent à peu près 30 000 mètres cubes par an, mais à peine 1 p. 100 de la radioactivité des déchets nucléaires dans leur totalité. Il convient de continuer de chercher à en réduire la masse. C'est en amont qu'il faut intervenir. C'est en utilisant moins de matériaux, ou en utilisant des matériaux s'usant moins vite que l'on pourra agir sur ce point.

Mais notre débat est bien aujourd'hui de commencer à réfléchir au traitement des 0,5 p. 100 des déchets nucléaires qui, eux, « pèsent » 98 p. 100 de la radioactivité. Ils représenteront 3 000 mètres cubes en l'an 2000.

Les techniques actuellement pratiquées à La Hague, telles que la vitrification, ont permis de réduire au minimum la masse de ces déchets, mais il faut surtout réduire leur nocivité. Là, c'est le retraitement qui permet d'avoir des déchets moins nocifs que des déchets enfouis directement.

Il faut donc sans relâche continuer à travailler, comme je l'ai dit, à réduire nos déchets, continuer les recherches à l'usine Melox de Marcoule, qui permet d'économiser des matières premières, développer le système Super-Phénix qui permet une utilisation plus complète de l'uranium, envisager de chercher davantage dans la voie du « retraitement poussé », qui, grâce à la transmutation, réduit les déchets à une vie plus courte. Toutes les pistes, je le répète, doivent être explorées.

Ne faut-il pas - vous l'avez évoqué - regarder de plus près certains travaux de chercheurs américains, repris et enrichis par des équipes françaises qui envisagent d'envoyer les déchets nucléaires dans le soleil ? Ce n'est pas pour aujourd'hui, mais c'est une piste. Nous avons, en France, un potentiel de chercheurs et un savoir-faire que le monde nous envie. Donnons-leur la possibilité de pousser au plus loin leurs recherches.

Mais là, monsieur le ministre, il s'agit d'engager le Gouvernement, ici et maintenant, à ne pas réduire, comme l'ont fait vos prédécesseurs, les moyens en hommes et en capacité financière du C.E.A. Il s'agit, dans ce domaine comme dans tant d'autres, de mettre en accord vos dires et vos actes.

La filiale nucléaire est un atout pour la France, et c'est un domaine dans lequel nous n'avons rien à envier aux Japonais. Il me semble que vous avez aussi, monsieur le ministre, la responsabilité du commerce extérieur. Dans le domaine du nucléaire, la France pourrait avoir une politique ambitieuse.

Face à une réalité - la présence de déchets radioactifs - il ne faut pas se laisser aller à des solutions aventureuses. Il ne faut pas remettre en cause les accords de Londres, qui interdisent le rejet dans les sédiments marins des déchets à haute nocivité.

J'ai entendu tout à l'heure ce qu'ont proposé nos collègues de la droite. Nous ne pouvons pas aller dans cette voie.

Il convient, de même, de ne pas accepter l'envoi dans les pays du tiers monde de nos déchets nucléaires. Il s'agit là d'un problème d'éthique. Chaque pays doit être responsable de ses déchets.

J'en profite pour rappeler ici la position du groupe communiste, qui s'oppose à tout stockage définitif de déchets étrangers sur ou dans notre sol. Je le dis pour les déchets nucléaires comme je le disais au ministre de l'environnement pour ce qui concerne, par exemple, les déchets hospitaliers allemands en Meuse.

Bien sûr, nous appelons de tous nos vœux la coopération internationale en matière de traitement des déchets. Il ne pourra y avoir de solution que mondiale. La planète est à tout le monde et les erreurs d'ici peuvent avoir des conséquences là.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que votre texte soit encore amélioré. Nous avons déposé des amendements. Nous soutiendrons, bien évidemment, les amendements qui iront vers une meilleure information des citoyens et de leurs élus. Nous serons vigilants sur les précautions qui seront prises avant l'installation des laboratoires, à la fois pour ce qui concerne les études d'impact, mais aussi pour l'accessibilité aux transports, que nous souhaitons bien évidemment au maximum par fer ou par voie d'eau pour des raisons évidentes de sécurité.

Nous voulons que ces sites d'expérimentation de ces laboratoires ne servent pas de lieu de stockage. Nous souhaitons que leur statut se rapproche au maximum du statut des centrales nucléaires. Il en va de la crédibilité gouvernementale.

Oui ! nous sommes les représentants de la nation et les sites d'expérimentation comme les futurs sites de stockage que nous déciderons peut-être dans une quinzaine d'années ont un impact national. C'est vrai ! on ne peut pas le nier.

Quant à la possibilité de la réversibilité des éventuels sites de stockage, M. le rapporteur souhaite que l'on puisse changer d'avis pendant les cinquante premières années du stockage. Je le souhaite aussi. Je dirai même : il le faut.

En cinquante ans, nous sommes passés de la petite pile Zoé, chère à Frédéric Joliot-Curie, à Super-Phénix. Il n'est pas invraisemblable d'imaginer que, dans une soixantaine d'années, on puisse éliminer la quasi-totalité des déchets que nous aurons stockés. Encore faut-il y consacrer des moyens suffisants.

Mais je reviens un instant sur le financement de la recherche, et donc les choix gouvernementaux. Le C.E.A. a vu les subventions civiles de l'Etat diminuer de 4,9 p. 100 en francs constants en un an. Et nous sommes au niveau le plus bas depuis 1980. La ligne de son budget consacrée aux déchets radioactifs a baissé cette année de 6 p. 100, je crois, et ne représente en 1991 que 6 p. 100 des dépenses globales du C.E.A. et environ 383 millions de francs.

Les chiffres que je vous donne ne sortent pas des cartons d'une organisation syndicale mais bel et bien du rapport annuel du C.E.A. Ce sont 450 postes par an qui sont supprimés au C.E.A. Va-t-on inverser pour le budget 1992 la tendance ? Je le souhaite vivement, monsieur le ministre.

Je sais que vous allez me dire : mais il y a l'ANDRA. Je vous accorde que cette dernière consacre plus de 800 millions de francs aux déchets, dont 300 aux recherches sur les déchets en grande profondeur. Mais dans l'exposé des motifs de votre loi, vous envisagez de distendre les liens entre l'ANDRA et le C.E.A. Croyez-vous que ce soit la solution ? Moi, je ne le pense pas.

Je sais que vous souhaitez, par ce biais, que les financements hors subventions viennent peu à peu remplacer le nécessaire engagement du Gouvernement. Mais nous serons très fermes sur ce point. Nous nous opposerons à tout démantèlement du C.E.A.

Il y a en France une grande tradition nationale : le service public. La production d'électricité et l'énergie nucléaire doivent rester de la responsabilité d'E.D.F. et par là même de l'Etat. Il doit en être de même de la gestion des déchets. Il en va de la crédibilité de la politique française en matière nucléaire.

Nous pensons que recherche pure, recherche appliquée, gestion des déchets et sécurité nucléaire doivent former un tout. Il y a là une logique, une cohérence. Non ! l'atome en France ne souffre pas du monopole.

Ce qu'il faut, c'est valoriser le service public dans ce domaine. Il est déjà de qualité et très performant. Rendons-le encore plus efficace en lui donnant les moyens dont il a besoin. Donnons plus de place encore aux salariés dans les prises de décisions. Informons plus et mieux les citoyens. Mais, pour ce faire, en quoi avons-nous besoin de changer le statut de l'ANDRA ?

Notre groupe sera, comme il l'a toujours été sur ce sujet, particulièrement attentif au débat. Il saura prendre ses responsabilités sans démagogie, mais, en l'état actuel du projet, si l'article additionnel après l'article 8 est maintenu, il ne saurait voter pour ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Demange.

**M. Jean-Marie Demange.** Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui, monsieur le ministre, est pour nous l'occasion, une fois de plus, de rappeler de graves lacunes et certaines incohérences gouvernementales en matière d'environnement.

Votre objectif est clair, à nos yeux : vous cherchez à faire porter au Parlement la responsabilité des mesures impopulaires, relevant pour l'essentiel du domaine réglementaire, que vous proposez.

Déjà, lors de la discussion du plan national pour l'environnement, nous dénoncions l'absence du Premier ministre, M. Michel Rocard. Aujourd'hui, force est de constater qu'après la pseudo-promotion de M. Brice Lalonde, Mme Edith Cresson n'a sans doute pas jugé utile de participer à un débat qui engage l'avenir des générations futures.



M. Hubert Curien est certes présent à vos côtés, mais je regrette la disparition spontanée et quelque peu bizarre de M. Brice Lalonde, comme je regrette l'absence du ministre de la santé. Car, dans le projet de loi qui nous est proposé, il s'agit bien de protection de l'environnement et de la santé, et ce dans l'intérêt des populations et des générations futures.

Un tel désintérêt est inacceptable. Il convenait de le souligner.

**Mme Huguette Bouchardaou.** Il n'y avait pas de Premier ministre non plus pour les déclarations de 1973 et de 1975 !

**M. Jean-Marie Demange.** Mais il n'y a rien d'étonnant à cette réalité, puisque, lors de la discussion du P.N.E. et de la discussion budgétaire pour 1991, nous avons largement mis l'accent sur les nombreuses lacunes, les multiples erreurs d'orientation et l'absence de concertation, bref sur l'absence de politique globale et cohérente de l'environnement, qui caractérise votre Gouvernement.

Et le projet de loi qui nous est présenté en constituerait une preuve supplémentaire s'il en était encore besoin.

Il est vrai qu'en décembre 1989, sur les sites de forages radioactifs, des incidents s'étaient produits. Et, à ce titre, je reprendrai les propos de mon collègue Bataille qui, parlant de ces incidents sur ces bancs, les expliquait par une absence totale de démocratie, de transparence, par un manque de dialogue et une vision purement administrative dans la conduite de ce dialogue !

**M. Christian Bataille, rapporteur.** Tout à fait !

**M. René Dosière.** Il avait raison !

**M. Jean-Marie Demange.** Je vous cite, monsieur Bataille ! Je ne sais pas à qui vous vous adressez, mais j'ai comme le sentiment que vous vous adressez à votre majorité !

Le moratoire aura sans doute calmé quelques esprits.

Était-ce l'unique objectif recherché, ou la volonté affirmée de trouver une nécessaire solution aux problèmes posés par les déchets radioactifs ?

A l'évidence, nous avons là un problème d'importance nationale, auquel il conviendra d'apporter, monsieur le ministre, une réponse claire.

Malheureusement, comme bien des projets de loi en matière d'environnement, celui-ci est incomplet, mal élaboré et mérite d'être largement amendé et amélioré.

Ainsi, pourquoi, notamment, n'aborde-t-il pas le problème des déchets chimiques hautement toxiques ?

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Parce que ce n'est pas le sujet !

**M. Jean-Marie Demange.** Nous avons tous tristement présent à l'esprit, l'épisode des fûts de dioxine de Seveso.

Force est de constater que, bien que son intitulé soit « relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs » et que l'exposé des motifs insiste sur la nécessité de ces recherches, ce projet de loi ne retient dans son ensemble qu'un seul moyen d'élimination : l'enfouissement.

Il est, à cet égard, à regretter que les études et recherches ne soient abordées à l'article 1<sup>er</sup> que de manière vague et superficielle. Et c'est bien là ce que nous vous reprochons !

Les amendements que nous allons formuler lors de la discussion des articles ne remettent nullement en cause notre foi dans l'indépendance énergétique de la France, apportée par le nucléaire.

Il convient de le dire, afin que cela soit bien clair.

Par ailleurs, il est faux de prétendre que c'est depuis seulement une dizaine d'années que les problèmes des déchets nucléaires ont été abordés. Je rappellerai que, dès la construction des premières centrales électro-nucléaires, E.D.F. avait déjà engagé une réflexion approfondie sur les déchets radioactifs...

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Oh, ça ! Pour « réfléchir »...

**M. Jean-Marie Demange.** ... et que la France était la première en Europe à avoir fait le choix d'un stockage en surface en 1969, date de la création du centre de la Manche, même s'il s'agissait de stockage de déchets faiblement et moyennement radioactifs et à vie courte.

Et je crois utile de rappeler à certains esprits chagrins, qu'avant 1974, année du lancement du programme d'équipement électro-nucléaire national par Georges Pompidou et Pierre Messmer, et dont la France peut aujourd'hui légitimement s'enorgueillir...

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Non !

**M. Jean-Marie Demange.** ... le stockage définitif des déchets faiblement et moyennement radioactifs à vie courte était déjà assuré en France. Ces déchets à vie courte représentent, ne l'oublions pas, 90 p. 100 du volume des déchets à stocker.

**M. René Dosière.** Vous avez la mémoire courte !

**M. Jean-Marie Demange.** Notre pays avait choisi très tôt le retraitement des combustibles irradiés, permettant de récupérer 90 p. 100 des matières - uranium, plutonium - ne laissant ainsi que 3 p. 100 de déchet pour le stockage définitif.

J'ajoute, que dès 1969, grâce au pilote de vitrification Piver du C.E.A. à Marcoule, première installation au monde, le conditionnement de ces 3 p. 100 de déchets, qui sont des produits de fission et des transuraniens, a pu être assuré. Je tenais à rappeler ces faits, monsieur Bataille.

**M. Christian Bataille, rapporteur.** Vous avez la mémoire sélective !

**M. Jean-Marie Demange.** Au travers de la question préalable qu'a soutenue excellemment mon collègue Jean-Louis Masson est posé le problème de l'enfouissement souterrain de la réversibilité et la nécessaire actualisation de la législation afférente au sous-sol.

Sans rejeter *a priori* l'enfouissement, on peut regretter que ce projet de loi ne mette pas assez l'accent sur la recherche d'autres solutions. Si j'osais, je dirais que ce texte pêche par ce qui n'est pas dedans ! Et l'on peut regretter également qu'il n'apporte aucun moyen financier nouveau...

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Ce n'est pas une loi de finances !

**M. Jean-Marie Demange.** ... au Commissariat à l'énergie atomique notamment, qui doit augmenter largement ses recherches sur le retraitement poussé.

Je parle ici - vous l'aurez compris, mes chers collègues - de la séparation des actinides dans les nouvelles installations Atalante à Marcoule, et de la transmutation, c'est-à-dire de la transformation de corps à vie longue en corps à vie plus courte, notamment dans les surgénérateurs, devenus de véritables incinérateurs d'actinides.

L'objet des amendements que nous allons vous proposer, monsieur le ministre, tend à assurer une plus grande sûreté aux conditions de stockage qui pourraient être arrêtées.

Certes, le calendrier prévoyant de 1990 à 2005 les études en laboratoire, de 2005 à 2010 la construction de sites de stockage et de 2010 à 2060 l'exploitation éventuelle de ces sites de stockage, l'on pourrait penser qu'il ne pourrait y avoir irréversibilité qu'au-delà de 2060. Il n'en reste pas moins vrai que des mesures supplémentaires de sécurité et d'information doivent être instaurées et que de nombreux points d'interrogation subsistent.

Alors vous me direz que l'Agence internationale à l'énergie atomique et la commission des Communautés européennes abondent dans le sens du stockage en couches géologiques profondes. Même si les pays qui utilisent le nucléaire, avec ou sans retraitement des combustibles, ont choisi cette solution, et même si la R.F.A. - maintenant l'Allemagne -, la Belgique, la Suisse, la Suède et le Canada ont déjà installé des laboratoires souterrains pour étudier les conditions de stockage définitif, la France doit rester à la pointe de la recherche en matière de déchets radioactifs, et des moyens financiers supplémentaires doivent être accordés à ces recherches.

A toutes ces considérations, monsieur le ministre, votre projet de loi n'apporte aucune réponse satisfaisante.

**M. René Dosière.** Vous avez baissé les crédits de recherche en 1987 !

**M. Jean-Marie Demange.** Le groupe du Rassemblement pour la République a formulé dans ses amendements des propositions constructives.

**M. René Dosière.** Vous avez « sabré » la recherche ! C'est honteux, ce que vous dites !

**M. Jean-Marie Demange.** Nous serons attentifs, monsieur le ministre, aux réponses que vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de nous apporter au cours de cette discussion.

En tout état de cause, sachez que nous continuerons à nous indigner de la méthode qui tend à faire endosser au Parlement l'impopularité de mesures qui peuvent relever, à l'évidence, du pouvoir réglementaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Rires et acclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Courageux, mais pas téméraires !

**M. le président.** La parole est à M. Yves Coussain.

**M. Yves Coussain.** Monsieur Bataille, votre rapport, au demeurant fort intéressant, publié en décembre dernier sur la gestion des déchets nucléaires avait suscité une vive émotion chez les populations concernées par les vingt-huit sites potentiels. Je pense en particulier au Cantal, où deux sites avaient été recensés.

Cette émotion avait entraîné la création d'associations de défense attentives au débat d'aujourd'hui. Débat qui s'imposait, débat qui a eu lieu - c'est une première - à l'initiative du Gouvernement, certes, comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, mais aussi et surtout sous la pression des manifestations importantes sur certains sites.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Tout à fait !

**M. Yves Coussain.** En produisant de l'énergie nucléaire, nous produisons des déchets. Pas n'importe quels déchets ! Des déchets que nous ne savons pas éliminer, des déchets qui font peur.

Ce projet de loi, par ses implications, concerne surtout nos enfants et nos petits-enfants. Quel héritage allons-nous leur laisser ?

Monsieur le ministre, je regrette la part trop importante faite dans votre projet à l'enfouissement. De ce projet nous n'avons sans doute pas la même lecture. Vous nous dites que ce texte ouvre toutes les possibilités. Moi, je lis un texte presque exclusivement basé sur l'hypothèse de l'enfouissement, enfouissement en couches géologiques profondes qui élimine toute récupération future. Les déchets enfouis à mille mètres sous terre sans surveillance ne pourront jamais être déstockés pour des raisons de sécurité.

Privilégier cette hypothèse d'enfouissement, même si, c'est vrai, vous ne parlez pour l'instant que de laboratoires qui n'accueilleront pas dans les premières années des déchets mais y ont vocation, c'est manquer de confiance dans les progrès de la science.

Pourquoi les générations futures ne trouveraient-elles pas le procédé permettant le retraitement poussé, puis la transmutation permettant de diminuer sensiblement le volume et la toxicité des déchets radioactifs ? Accorder tant de place à l'enfouissement, c'est un aveu hâtif d'échec, un aveu prématuré d'échec.

J'aurais préféré voir un engagement précis et des moyens pour développer la recherche, même si, en vous engageant tout à l'heure et en engageant le Gouvernement sur un crédit annuel de 60 millions, vous nous avez un peu rassurés.

Le nucléaire permet une énergie relativement bon marché. Pourquoi la filière nucléaire ne dégagerait-elle pas elle-même les moyens nécessaires à la recherche sur le retraitement des déchets qu'elle engendre ?

Parallèlement à cette recherche, et pour ne pas s'investir tout de suite dans des solutions irréversibles, pourquoi ne pas prévoir un stockage en subsurface dans des sites surveillés, à l'abri de tout risque d'agression, stockage qui permettrait aux générations futures de récupérer ces déchets pour les éliminer ou les réutiliser économiquement ?

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, au-delà de ces aspects scientifiques et techniques pas assez ambitieux pour l'enjeu qu'ils représentent, votre projet ne rassurera pas les Français.

Les gens concernés géographiquement par le stockage définitif des déchets ont peur. Ils ont peur de ces déchets inaccessibles sous leurs pieds et en contrepartie desquels on

promet une indemnisation coquette - indemnisation qui, d'ailleurs, contribue à les inquiéter en même temps qu'elle séduit certains.

L'absence de réponse scientifique sûre face à un stockage définitif est, en effet, inquiétante. Elle est inquiétante aussi pour notre environnement, qui n'est pas pris en compte dans votre projet, même si le ministre de l'environnement était ici présent tout à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. René Dosière.

**M. René Dosière.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il aura fallu le moratoire décidé par Michel Rocard pour que le stockage des déchets nucléaires quitte le domaine local pour devenir ce qu'il est en réalité, une question d'intérêt national.

Cela implique, d'une part, que l'intérêt général doit l'emporter sur les intérêts particuliers, même si ces derniers doivent être pris en considération, et, d'autre part, que la décision relève du pouvoir central.

Aucun responsable digne de ce nom ne nie que l'élimination des déchets nucléaires est posée et doit être résolue.

Quel que soit l'avenir du programme nucléaire, il faut gérer les stocks existants.

Tous ceux qui contestent l'enfouissement des déchets à vie longue ne peuvent ignorer que les études concernant cette technique sont en cours dans tous les pays et qu'elle est considérée, en l'état actuel des connaissances, comme la meilleure solution.

**M. Jean-Marie Demange.** Réversible !

**M. René Dosière.** Peut-être découvrons-nous, demain ou après-demain, d'autres solutions. D'où l'intérêt de poursuivre des recherches en ce sens et d'y accorder les moyens financiers et humains nécessaires. Pour autant, renoncer à étudier l'enfouissement serait une attitude irresponsable pour les générations futures, et d'abord celle de nos enfants et petits-enfants.

Voilà quelques faits incontournables issus des travaux menés par l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques.

Face à ce travail sérieux...

**M. Michel Destot.** Très sérieux !

**M. René Dosière.** ... comment qualifier les prises de position de ceux qui approuvaient, lorsque leurs amis politiques dirigeaient le Gouvernement, le lancement, puis le développement, du programme nucléaire, qui ont même effectué le choix de quatre sites de recherche et qui, aujourd'hui, parce qu'ils sont dans l'opposition, se veulent de farouches adversaires du stockage des déchets dans leur région, s'opposant même à toute recherche sur le terrain ?

**M. Jean-Marie Demange.** C'est faux !

**M. René Dosière.** C'est montrer un mépris certain des Français que d'adopter des positions aussi démagogiques. Je pensais que ces propos étaient uniquement tenus au niveau local. La séance de ce soir nous a montré qu'on était aussi capable de les tenir à la tribune.

A une époque où les comportements corporatistes et égoïstes deviennent pour beaucoup une règle de vie, nous devons retrouver la primauté de l'intérêt général, ce qui suppose, dans la question qui nous préoccupe aujourd'hui, davantage de transparence et de démocratie.

Jusqu'alors, ce ne fut guère le cas. Le choix des quatre sites d'études a été effectué, en 1987, dans un mélange de secret et de technocratie. L'excellent rapport de notre collègue Bataille, avec les auditions du directeur général de l'ANDRA et du directeur général de l'industrie, montre comment ce choix a été effectué. On a mis les populations devant le fait accompli, en s'abritant derrière ces certitudes scientifiques que savent si bien exposer les élites issues de nos prestigieuses grandes écoles. Faut-il s'étonner que, la représentation étant écartée, la société civile réagisse par l'intermédiaire d'associations de défense dont la légitimité reste à établir ?

Ce fut le mérite de Michel Rocard, Premier ministre, de remettre les choses en ordre...

**M. Jean-Marie Demange.** Il a été remercié !

**M. Jean de Gaulle.** Enfoui !

**M. René Dosière** ... en signifiant par son moratoire qu'il fallait « prendre le temps de se parler et de se comprendre »...

**M. Jean-Yves le Déaut.** Qui avait décidé pour les quatre sites ?

**M. René Dosière.** M. Madelin !

... et en décidant de saisir le Parlement par le biais de l'office, dont le rapport tout à fait remarquable - tout le monde l'a reconnu - a servi de base au présent projet de loi.

Alors que nous sommes entrés dans l'ère nucléaire, cette énergie suscite dans de nombreuses couches de la population une crainte de caractère irrationnel.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Pas seulement ! De caractère rationnel aussi !

**M. René Dosière.** Il est vrai que ce phénomène n'est ni nouveau - on constate de tels comportements à toutes les époques de l'histoire humaine, lors de l'apparition de nouvelles techniques - ni limité présentement au nucléaire. Or toute l'histoire de l'humanité repose sur la capacité dont l'homme a su faire preuve pour maîtriser les nouvelles technologies.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Auguste Comte !

**M. René Dosière.** Pourquoi douter qu'il en soit autrement aujourd'hui ou demain ?

Si l'on veut que la rationalité progresse, il importe aussi de l'utiliser dans la décision politique. S'agissant du choix d'un site de laboratoire, certains répandent l'idée que la nature des réactions des populations concernées sera finalement un élément déterminant du choix. Autrement dit, pour être entendu, il vaut mieux utiliser des moyens violents et illégaux que des procédures démocratiques.

J'ai ce matin, avec mes collègues parlementaires, notamment Jean-Pierre Balligand, ici présent, rencontré la commission de travail du conseil général de l'Aisne, qui a beaucoup travaillé sur ce sujet, et qui, sur ce point précis, s'est interrogée pour savoir si l'attitude responsable qu'elle avait eu ne devrait pas à l'avenir céder le pas à des attitudes plus violentes. C'est pourquoi je souhaite que, sur cette grave question des déchets nucléaires, aucune équivoque ne subsiste et qu'il soit clair pour tous que la question de la sécurité restera en tout état de cause le premier critère de choix. Dès aujourd'hui, nous attendons une réponse du Gouvernement.

Nous aurons également une première indication en ce sens lorsque sera repris l'ensemble des recherches. Est-ce que certains des quatre sites seront éliminés, et lesquels ? Est-ce que d'autres sites seront choisis ? Il importe enfin de traiter ce dossier dans tous ses aspects, qui ne sont pas limités au stockage ; je pense en particulier au conditionnement des déchets et à leur transport, qui pose lui aussi de délicats problèmes de sécurité.

Je voudrais terminer en évoquant l'aspect économique. Le terme de « poubelles » dont les opposants affublent les centres de stockage mériterait indiscutablement un oscar de la publicité pour son caractère synthétique et évocateur. Mais, dans ce cas, il conviendrait de parler de publicité mensongère puisque cette formule n'a rien à voir avec la réalité, comme on peut d'ailleurs le constater dans l'Aube. Un centre de stockage s'apparente davantage à un établissement technologique et industriel. Comment procéder pour qu'il soit, en plus, un élément déterminant de développement économique ?

Il convient d'examiner cet aspect dans sa globalité, y compris en prenant en compte les inconvénients éventuels qui pourraient en résulter pour l'économie locale, afin d'éviter d'en arriver à des pratiques immorales et scandaleuses consistant à faire miroiter la seule distribution d'une manne financière. Qu'on le sache bien : la dignité des habitants de nos provinces ne s'achète pas !

Mais si les élus locaux n'ont pas à décider lorsqu'il s'agit d'une question d'intérêt national, ce sont bien eux qui, une fois la décision prise, auront à gérer, sur place, les conséquences économiques et sociales de cette décision. Ceux qui, dès à présent, se préoccupent de ces aspects ne sont donc pas

des irresponsables, bien au contraire. Il en existe dans ma circonscription et ils vous ont écrit, monsieur le ministre. Ils démontrent ainsi combien l'avenir de leur région et des ses habitants sont au cœur de leur action.

L'impact économique doit donc faire l'objet d'un examen attentif aussi sérieux que les aspects scientifiques et écologiques. Sur ces divers aspects, le projet qui nous est soumis permet, par rapport à la situation antérieure, des progrès indéniables que la discussion parlementaire contribuera à amplifier encore. Mais le débat ne sera pas clos. Le projet prévoit que les recherches doivent être intensifiées. Nous serons donc attentifs aux crédits qui seront prévus à cet effet dans le budget et nous soutiendrons, messieurs les ministres, vos efforts.

Compte tenu de la nature du sujet abordé, je souhaite, mes chers collègues, que nous nous efforcions de faire une loi qui, au-delà de l'expression d'une volonté majoritaire, sera l'expression de la volonté générale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean de Gaulle.** Ce n'est pas encore prouvé !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la recherche et de la technologie.

**M. Hubert Curion, ministre de la recherche et de la technologie.** Juste quelques mots à propos du financement des études et des recherches relatives au traitement des déchets.

Il est raisonnable de penser que les recherches à long terme, c'est-à-dire celles qui portent sur l'amélioration des techniques existantes ou sur la découverte de nouvelles méthodes, relèvent de la responsabilité du budget de l'Etat et doivent s'imputer sur l'enveloppe recherche ; il s'agit en effet de travaux comparables à tous ceux auxquels nous nous livrons dans les autres secteurs de la recherche et du développement technologique. En revanche, le traitement des déchets, tel qu'il existe déjà, me semble devoir être majoritairement pris en charge par les producteurs de déchets eux-mêmes, c'est-à-dire E.D.F., la COGEMA et, dans une certaine mesure, le C.E.A.

Pour M. Birraux et M. Gonnot, la distinction faite dans le budget du C.E.A. entre les dépenses consacrées au traitement des déchets et celles affectées aux recherches à long terme n'est peut-être pas assez nette. Nous ferons en sorte que la présentation du budget de cet établissement soit plus claire à cet égard.

Une autre question a porté sur la valeur des jugements scientifiques qui peuvent être portés sur les travaux effectués. On reconnaît la valeur des scientifiques qui les suivent mais en suggérant qu'ils sont très engagés dans ces recherches et qu'ils n'ont peut-être pas l'indépendance suffisante pour porter un jugement tout à fait libre. Le futur statut de l'ANDRA nous permettra, en prévoyant l'existence d'un conseil scientifique propre, de faire appel à des experts extérieurs à l'organisme lui-même, voire de demander des rapports à l'Académie des sciences ou à telle autre institution scientifique non directement engagée dans les procédures, qui pourront nous éclairer utilement.

Je souhaitais apporter ces deux réponses dès ce soir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

3

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu, le 25 juin 1991, de M. Philippe de Villiers, une proposition de loi organique tendant à améliorer le fonctionnement du ministère public ainsi que de la Haute Cour de justice.

La proposition de loi organique est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2147 et distribuée.



4

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

**M. le président.** J'ai reçu, le 25 juin 1991, de M. Guy Malandain un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour la ville.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2143 et distribué.

J'ai reçu, le 25 juin 1991, de M. Jean-Marie Le Guen un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2144 et distribué.

J'ai reçu, le 25 juin 1991, de M. Gabriel Montcharmont un rapport, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 2141).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2145 et distribué.

5

**DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION**

**M. le président.** J'ai reçu, le 25 juin 1991, de M. Charles Ehrmann un rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes, instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur la politique méditerranéenne communautaire.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2148 et distribué.

J'ai reçu, le 25 juin 1991, de M. Jean-Yves Le Deaut, président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport, établi au nom de cet office, sur les problèmes posés par le traitement des déchets ménagers, industriels et hospitaliers.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2146 et distribué.

6

**DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT**

**M. le président.** J'ai reçu le 25 juin 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, portant diverses mesures d'ordre social.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Il sera imprimé sous le numéro 2142 et distribué.

7

**DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR LE SÉNAT**

**M. le président.** J'ai reçu, le 24 juin 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications.

Le projet de loi est renvoyé à la commission de la production et des échanges.

Il sera imprimé sous le numéro 2141 et distribué.

8

**DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE PAR LE SÉNAT**

**M. le président.** J'ai reçu, le 24 juin 1991, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant à ouvrir de nouvelles possibilités de recours aux victimes de certains accidents du travail.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2140 et distribuée.

9

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes.

Fixation de l'ordre du jour ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1999, autorisant l'approbation d'une convention sur l'affacturage international (rapport n° 2137 de M. Pierre Raynal, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 2000, autorisant l'approbation d'une convention sur le crédit-bail international (rapport n° 2138 de M. Pierre Raynal, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2141 modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (rapport n° 2145 de M. Gabriel Montcharmont, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, n° 2130, relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse et portant modification du code rural et du code pénal (rapport n° 2134 de M. François Patriat, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi n° 2142 portant diverses mesures d'ordre social.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 26 juin 1991, à zéro heure quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
CLAUDE MERCIER

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE**

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES MESURES D'ORDRE SOCIAL

*Composition de la commission*

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mardi 25 juin 1991 et par le Sénat dans sa séance du lundi 24 juin 1991, cette commission est ainsi composée :

**Députés**

*Titulaires :* MM. Jean-Michel Belorgey, Jean-Marie Le Guen, Alfred Recours, Guy Bèche, Alain Néri, Bernard Debré, Marc Laffineur.

**Suppléants :** MM. Guy Lordinot, Marcel Garrouste, Alain Calmat, Jean-Yves Chamard, Denis Jacquat, Jean-Pierre Foucher, Mme Muguette Jacquaint.

#### Sénateurs

**Titulaires :** MM. Jean-Pierre Fourcade, Charles Descours, Jean Chérioux, Jean Madelain, Bernard Seillier, Franck Sérusclat, Mme Marie-Claude Beaudeau.

**Suppléants :** MM. Pierre Louvot, Claude Prouvoyeur, Mme Nelly Rodi, MM. André Rohl, Roger Lise, François Louisy, Paul Souffrin.

#### Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 25 juin 1991, la commission mixte paritaire a nommé :

**Président :** M. Bernard Carton.

**Vice-président :** M. Jean François-Poncet.

**Rapporteurs :**

A l'Assemblée nationale : M. Guy Malandain.

Au Sénat : M. Gérard Larcher.

### ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

#### COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

(1 poste à pourvoir)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 25 juin 1991, M. Bernard Poignant.

### QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

#### Enseignement supérieur (Beaux-Arts : Moselle)

**456.** - 26 juin 1991. - **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de la culture et de la communication** sur le fait qu'il existe en France, cinquante-cinq écoles d'arts agréées par le ministère de la culture. Elles sont donc habilitées à dispenser des formations supérieures conduisant à des diplômes nationaux. Onze de ces établissements ont le statut national, les autres ont un statut local, généralement municipal. Il s'ensuit bien évidemment une profonde injustice car les quarante-quatre écoles doivent être de fait financées à 90 p. 100 au moins par les collectivités locales alors même que parfois, leur enseignement et leurs résultats sont nettement supérieurs à ce que l'on constate dans telle ou telle école à statut national située à proximité. Le bon sens voudrait que, dans ces conditions, le ministre procède à un rééquilibrage des dotations financières. C'est d'ailleurs ce qui a été envisagé avec le choix d'une quinzaine d'écoles ayant vocation à devenir des pôles artistiques prioritaires. Ces pôles prioritaires vont être aidés par l'Etat puisque, dans le cas d'écoles municipales, le taux de sa contribution financière passerait de 10 à 30 p. 100 du budget des écoles et serait donc multiplié par trois. Il est même envisagé que le ministère dote progressivement les écoles retenues du statut d'établissement public national, ce qui leur permettrait de renforcer leur autonomie financière. Le plus grand arbitraire a hélas présidé au choix des pôles prioritaires. Il n'y a eu aucune concertation. Des villes, dont l'école d'art avait pourtant été considérée comme faisant partie des meilleures en France, ont été purement et simplement évincées, ce qui est notamment le cas de l'école des Arts appliqués de Metz. Cette situation est tout à fait intolérable car la première crainte que l'on peut avoir est que le développement des pôles prioritaires conduise l'Etat à se désengager des autres écoles. C'est d'ailleurs ce qui a été fait dès à présent et ce qui a conduit au retrait d'agrément ou à la fermeture de quatre écoles (Lille, Calais, Arras et Douai). Par ailleurs, il est inadmissible que l'enseignement de l'art soit le seul type d'enseignement supérieur qui ne soit pas pris en compte par l'Etat alors même que les écoles d'arts coûtent très cher à la collectivité. L'argument avancé selon lequel les discriminations « résulteraient de l'histoire » (réponse à la question écrite n° 41028) n'est donc en aucun cas admissible car une bonne administration exige que les injustices, même si elles sont héritées de l'histoire, soient effacées. Il y a en l'espèce une grave injustice dans la discrimination des statuts entre écoles

de même niveau. Il souhaiterait donc qu'il lui indique pour quelles raisons ce serait par exemple les contribuables de la ville de Metz qui devraient financer l'école des Arts appliqués de cette ville alors même que l'aire de recrutement s'étend à toute la région et bien au-delà, et alors que dans le même temps, l'école d'Art de Nancy, qui a le même type de recrutement, est prise en charge presque intégralement par le budget de l'Etat.

#### Enseignement secondaire

(enseignement technique et professionnel : Paris)

**457.** - 26 juin 1991. - **Mme Nicole Cathala** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale**, sur la menace qui pèse sur nos établissements d'enseignement professionnel. Les conséquences des orientations de la politique du Gouvernement en matière d'éducation commencent à se faire nettement sentir. Si elle a entraîné une augmentation massive des effectifs des séries générales dans les lycées, cette politique a, en revanche, fortement restreint les effectifs des lycées professionnels dont la modernisation au cours des dernières années est pourtant indéniable. Ceci tient pour une part à l'objectif consistant à porter à 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Objectif présenté de façon démagogique et mal interprété car il conduit des jeunes à se détourner de l'enseignement professionnel. D'autre part, inspiré sans doute par l'idéologie du collège unique, le transfert vers les collèges des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> technologiques vide les lycées professionnels d'une partie importante de leurs élèves. Chacun sait pourtant que ces collèges ne sont pas équipés, et que leurs professeurs ne sont pas vraiment préparés pour dispenser une initiation technologique. La disparition progressive de ces classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>, la banalisation du tronc commun, conjuguées avec la défaillance de notre système d'orientation, provoquent peu à peu le tarissement des voies d'accès à l'enseignement professionnel et la désaffection des jeunes pour ces filières qui mènent pourtant à l'emploi. Un récent rapport du Sénat citait en effet l'arrivée de 300 000 jeunes dans l'enseignement général alors que, pour la même période, 100 000 d'entre eux quittaient l'enseignement professionnel. Dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris en particulier, cette politique a conduit depuis trois ans à la fermeture de deux lycées (L.E.P. de la rue des Camélias et L.E.P. de la rue de l'Ouest) ; la fermeture du L.E.I. Paul-Poiret est annoncée, ainsi que celle du lycée professionnel Marcel-Dassault. Quant aux sections d'enseignement professionnel du lycée Paul-Belmondo, elles seraient transférées au lycée Erik-Satie, qui semble être le seul établissement - ou presque - à devoir survivre à cette hémorragie. Une telle politique de regroupements et de transferts est d'autant plus regrettable qu'elle va entraîner pour les jeunes désireux de suivre un enseignement professionnel des déplacements de plus en plus longs. Elle conduira à la constitution d'établissements scolaires à forts effectifs, alors que beaucoup d'élèves ont aujourd'hui besoin d'un encadrement soutenu et d'un suivi individualisé. Cette politique tourne le dos aux réalités de l'emploi, au moment même où le Gouvernement déclare pouvoir faire une priorité de la formation des jeunes. Elle lui demande s'il compte poursuivre cette politique de tarissement de l'enseignement professionnel. Elle lui demande de faire réexaminer les décisions qui ont été prises ou vont l'être pour les établissements du XIV<sup>e</sup> arrondissement.

#### Patrimoine

(secteurs sauvegardés : Paris)

**458.** - 26 juin 1991. - **M. Edouard Frédéric-Dupont** demande à **Mme le Premier ministre** quand le décret relatif à la mise en secteur sauvegardé du faubourg Saint-Germain, ayant eu l'accord du Conseil d'Etat et celui du ministre de l'équipement, sera publié.

**459.** - 26 juin 1991. - **M. Jean de Lipkowski** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration** sur les problèmes posés par l'application de la contribution sociale généralisée (C.S.G.). En effet, les entreprises du bâtiment rencontrent des difficultés pour établir les bulletins de paie de leurs salariés en conformité avec les nouveaux textes résultant de l'institution de la C.S.G. L'application de ce nouveau dispositif est extrêmement complexe. Il comporte l'obligation d'au moins cinq lignes supplémentaires sur les fiches de paie, le calcul d'une nouvelle assiette spécifique de 95 p. 100 du salaire brut, l'établissement de précomptes



pour les sommes allouées au titre de l'intéressement ou de la participation. Cette disposition entraîne, en outre, des difficultés en ce qui concerne la remise de 42 francs, à déduire de la cotisation vieillesse et pour laquelle il convient d'établir un prorata lorsque le salarié n'exerce pas à temps complet. L'application de ce dispositif est d'autant plus complexe pour les entreprises du bâtiment que celles-ci appliquent des régimes spécifiques en matière de congés payés, chômage intérimaires, etc... D'autre part, il appelle son attention sur le traitement inégalitaire résultant de l'application de la C.S.G. aux artisans. En effet, pour ceux-ci, la C.S.G. porte sur l'ensemble des revenus, en incluant les charges sociales (40 p. 100) et prend en compte les bénéfices réinvestis compris dans le B.I.C., alors que les bénéfices des sociétés ne rentrent pas dans l'assiette de la C.S.G. Par ailleurs, les intéressés ne bénéficient pas de la déduction forfaitaire de 5 p. 100 applicable aux salariés et les cotisations personnelles versées par les conjoints collaborateurs sont prises en compte dans l'assiette de la C.S.G. alors que ceux-ci ne perçoivent pas de rémunération. Il constate également l'introduction d'une discrimination devant l'impôt pour les salariés comme pour les retraités, selon que les salaires, retraites et rappels de janvier ont été payés en janvier, sans C.S.G., ou après le 1<sup>er</sup> février avec l'impôt C.S.G. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de remédier aux inconvénients sur lesquels il vient d'appeler son attention et de réduire les inégalités qui affectent les artisans et les retraités.

**460.** - 26 juin 1991. - **M. Jean-Paul Virapoullé** interroge **M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer** sur les négociations en cours concernant le budget de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) pour 1992. Selon les informations qui lui ont été communiquées en tant qu'administrateur de l'A.N.T., les arbitrages budgétaires devraient se traduire par une réduction de crédits de 30 à 40 p. 100 venant s'ajouter à l'annulation de crédits de 9,27 MF inscrite dans l'arrêté du 9 mars 1991. Ces importantes réductions de crédits risquent cependant de compromettre dans un premier temps les principales missions de l'A.N.T. Dans un second temps, cet effritement remettrait en cause de façon plus sournoise la véritable raison d'être de cette institution, qui est de contribuer à la mobilité, à l'accueil et à l'insertion des personnes originaires des départements d'outre-mer. Bien que le budget de l'A.N.T. ait régulièrement augmenté, du fait des participations des collectivités, les moyens globaux de la société se sont au contraire stabilisés. Les velléités de réduction traduisent-elles par conséquent la volonté d'un désengagement de l'Etat au détriment de la politique d'ensemble ? Aucune autre structure n'est ou ne serait pourtant en mesure d'assurer ces mêmes missions et prestations. C'est ainsi d'ailleurs que pour amplifier et conforter la politique de mobilité, l'Etat, l'A.N.T. et les collectivités territoriales de la Réunion ont signé une convention prévoyant dès cette année de porter de 1 200 à 2 000 le nombre de formations-mobilité par an, l'objectif étant, pour les années suivantes, d'atteindre le plus rapidement possible le nombre de 4 000. Il lui demande par conséquent de lui donner toutes indications sur l'orientation qui sera adoptée et défendue par le Gouvernement afin de préserver l'outil irremplaçable de l'A.N.T. et d'amplifier la politique de mobilité en 1992.

#### *Enseignement secondaire (fonctionnement)*

**461.** - 26 juin 1991. - **M. Georges Hage** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale**, sur l'émotion suscitée parmi les jeunes, leurs parents et les enseignants par les orientations qui semblent avoir été retenues pour la réforme des lycées. Il lui demande en particulier si cette émotion ne résulte pas d'un écart ressenti comme croissant entre les aspirations à une formation de qualité pour tous, un discours jusqu'alors incertain et les actes : 1<sup>o</sup> les annonces de concertation ont été nombreuses, mais le champ de celle-ci n'a-t-il pas été limité d'emblée à l'acceptation de propositions-décisions formulées par un petit groupe d'experts, apparemment peu attentifs aux arguments et aux propositions formulées par tous les partenaires du système éducatif, y compris les organismes officiels comme les commissions professionnelles consultatives ; 2<sup>o</sup> face aux aspirations des jeunes à une formation approfondie et qualifiante, débouchant sur un emploi stable, les orientations retenues, sous couvert de mieux adapter les parcours scolaires aux particularités de chaque élève, ne risquent-elles pas, au contraire, de réduire les choix offerts aux jeunes, par la diminution des options proposées et le resserrement des voies de formation, accroissant ainsi les

inégalités ; 3<sup>o</sup> la volonté de moderniser les voies de formation n'est-elle pas contredite par les graves déséquilibres qu'il est question d'introduire dans certaines d'entre elles, notamment par la réduction ou la suppression de certains enseignements, spécialement pour la voie économique et sociale, la voie technologique et la voie littéraire ; 4<sup>o</sup> les vœux, quant à la promotion des enseignements technologiques, ne sont-ils pas démentis par la déprofessionnalisation accentuée de ces enseignements, qui sont pourtant une originalité de notre système éducatif ; 5<sup>o</sup> la nécessité d'aider les élèves en difficulté ne sera-t-elle pas perdue de vue avec la mise en place de modules aux contenus flous, mal reliés aux enseignements dit fondamentaux, et apparemment financés par la réduction des horaires de cours ? Ne vaudrait-il pas mieux, comme cela a été proposé par certains partenaires, mettre en place de véritables dédoublements par augmentation de l'horaire professeur sans alourdir l'horaire élève ; 6<sup>o</sup> il est vrai que de telles orientations supposeraient l'accroissement des moyens financiers consacrés par l'Etat à l'éducation. Dès lors que les choix économiques et budgétaires du gouvernement sont fondés sur le maintien de crédits insuffisants, que la crise de recrutement d'enseignants qualifiés s'aggrave encore cette année et que les conditions de travail et d'études des jeunes et des personnels continuent de se dégrader, cette réforme n'est-elle pas vouée à l'échec ; 7<sup>o</sup> à cet égard, la convergence des inquiétudes et des oppositions émises par les associations d'enseignants spécialistes est riche d'avenir. Loin qu'il s'agisse d'un corporatisme étroit ou de la défense de la « boutique pédagogique », cette convergence témoigne de ce qu'il existe, dans la diversité et le pluralisme des apports, une réflexion et une volonté de contribuer à dégager des réponses modernes et d'avenir aux enjeux de formations auxquels nous sommes confrontés. Le ministre d'Etat entend-il en tenir compte aujourd'hui.

#### *Politique étrangère (Syrie)*

**462.** - 26 juin 1991. - **M. Jean-Yves Autexier** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères**, que la France a réclamé depuis le 27 décembre 1988 l'extradition du criminel nazi Aloïs Brunner, qui vit toujours à Damas. Ancien second d'Adolf Eichmann, Brunner est poursuivi pour avoir dirigé la déportation de plus de 24 000 juifs de France. Un nouveau mandat d'arrêt international a été délivré en 1988 par un juge d'instruction français, portant sur l'arrestation puis la déportation à Auschwitz de 200 enfants juifs de la région parisienne. Le parquet de Francfort recherche également Aloïs Brunner pour avoir conduit à la déportation plus de 100 000 juifs à Berlin, en Autriche, en Grèce, en Slovaquie. Une demande d'extradition a été formulée en 1984 par la République fédérale d'Allemagne. La République démocratique allemande a accompli la même démarche en 1989. Le gouvernement syrien, malgré les multiples preuves, photographies, entretiens avec la presse, persiste à nier la présence de ce criminel sur son sol. Ne serait-il pas opportun, dans ces conditions, que la France et l'Allemagne entreprennent une démarche commune pour obtenir du gouvernement syrien l'extradition d'Aloïs Brunner. Une manifestation aussi claire d'une volonté commune de faire prévaloir la justice ne serait-elle pas de nature à obtenir gain de cause auprès des autorités syriennes, qui doivent enfin mesurer à quel point leur attitude dans cette affaire offense la conscience humaine.

#### *Textile et habillement (entreprises)*

**463.** - 26 juin 1991. - **M. Bernard Carton** attire l'attention de **M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur** sur la situation du groupe textile V.E.V., dont l'avenir conditionne, pour les seules activités implantées à Roubaix - Tourcoing, l'emploi de plus de 1 500 salariés. Les conclusions de l'audit du groupe ouvrent des perspectives en faveur de la solution souhaitée par les pouvoirs publics et les organisations syndicales : la reprise globale de V.E.V., sans démantèlement. La réussite de cet objectif exige à la fois d'éviter toute précipitation, d'obtenir des banques l'effort nécessaire, également demandé par le C.I.R.I., et d'apporter aux salariés les assurances qu'ils sont en droit d'attendre. Il s'agit en particulier de garantir que la trésorerie sera bien assurée jusqu'à la reprise pour éviter tout dépôt de bilan, et d'éviter en tout état de cause, si la reprise ne pouvait se faire en juillet, qu'aucune décision irrémédiable ne soit prise pendant le mois d'août. Il lui demande quelles conclusions il tire des développements les plus récents de ce dossier et comment il entend faire en sorte

que les solutions conformes aux intérêts des salariés de V.E.V. et à la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre une nouvelle politique industrielle puissent se concrétiser.

#### *Handicapés*

*(réinsertion professionnelle et sociale : Essonne)*

**464.** - 26 juin 1991. - **M. Claude Germon** attire l'attention de **Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** sur le problème suivant : dans le département de l'Essonne, deux équipes de préparation de suite et de reclassement (E.P.S.R.) interviennent en faveur de l'insertion des handicapés (mentaux ou physiques). En l'absence de structure publique, un syndicat intercommunal a décidé de favoriser la création d'une E.P.S.R. de droit privé (E.P.S.R. d'Orsay) et en a confié la gestion à une association, l'Association pour le devenir des handicapés (A.D.H.). Ce syndicat finance, conjointement avec le département, les 25 p. 100 non couverts par l'Etat (ministère du travail). Le personnel de l'E.P.S.R. d'Orsay est rémunéré sur les bases de la convention collective nationale de travail des établissements et services des personnes inadaptées et handicapées, agréée le 15 mars 1966. En 1989, le ministère de la solidarité a signé un avenant à cette convention, « l'avenant 202 », qui accorde des améliorations de salaire aux personnels des E.P.S.R. allant jusqu'à 4 p. 100 et 5 p. 100. Les employeurs dont le personnel était rémunéré suivant la convention de 1966 ont l'obligation d'appliquer strictement « l'avenant 202 ». Cette majoration des salaires n'a pas été reprise par la Direction départementale du travail et de l'emploi (ni pour 1989 ni pour 1990) dans le calcul de la subvention de fonctionnement (75 p. 100 du budget de l'E.P.S.R.), conduisant à une situation déficitaire des deux exercices précités. Devant la réponse très ambiguë de cette administration, selon laquelle « l'avenant 202 de la convention collective du 15 mars 1966 n'a pas fait l'objet d'un arrêté d'extension bien qu'il ait été agréé par le ministère de la santé », l'association envisage de cesser ses activités à la fin de l'année 1991 (et par conséquent de licencier le personnel). Elle envisage également d'utiliser tous les moyens propres à responsabiliser l'Etat, par rapport à ses propres décisions, en intervenant auprès du tribunal administratif et auprès du médiateur. Considérant qu'il n'est pas souhaitable, ni pour l'Etat, ni pour les handicapés, ni pour les collectivités territoriales, qu'une telle affaire conduise à stopper l'activité d'un service indispensable pour la réinsertion des handicapés, il lui demande de revoir la position préalablement exprimée ; cette dernière ne tient pas compte, en effet, des décisions de l'Etat lui-même et ne peut qu'avoir des conséquences dommageables pour les handicapés des secteurs nord et ouest de l'Essonne, si l'E.P.S.R. d'Orsay (qui a, depuis sa création en 1986, permis le placement de deux cent neuf adultes) était contraint à disparaître.

#### *Mutualité sociale agricole (cotisations)*

**465.** - 26 juin 1991. - **M. Gaston Rimareix** interroge **M. le ministre de l'agriculture et de la forêt** sur l'application de la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles. Il souhaite notamment savoir si le rapport d'étape prévu par la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 sera prochainement déposé au Parlement et quelles sont les conclusions qui peuvent être tirées d'une première année d'application. Il lui

demande également les amendements qui pourraient être proposés pour corriger plus rapidement les injustices résultant de l'application de l'ancien système. Enfin, il lui demande les dispositions qu'il compte prendre dès cette année en faveur des chefs d'exploitation qui ont acquis un nombre de points inférieur à celui dont ils auraient pu bénéficier s'il avait été calculé sur le revenu cadastral et alors même qu'ils ont acquitté des cotisations supérieures.

#### *Chantiers navals*

*(entreprises : Bouches-du-Rhône)*

**466.** - 26 juin 1991. - L'entreprise Sud-Marine s'est constituée en 1988 avec la bénédiction du comité interministériel de restructuration industrielle. Malgré de bons résultats en 1990 et une notoriété indiscutable, cette entreprise connaît des difficultés temporaires en raison d'une insuffisance de fonds propres. Les pertes affichées sont aujourd'hui de 120 MF. Le Gouvernement, tenu informé de cette situation, n'a pour l'instant apporté aucune réponse concrète, provoquant une progressive démobilité des sous-traitants et un recul des banques. La disparition de Sud-Marine porterait un coup terrible à l'ensemble de l'industrie navale phocéenne, mais aussi au port de Marseille, à sa ville et sa région. Face à l'urgence d'une situation dramatique, les collectivités territoriales sont unanimement prêtes à s'engager. **M. Jean-François Mattei** demande donc à **M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur** si le Gouvernement envisage d'intervenir et dans quelles conditions.

#### *Handicapés (établissements : Loir-et-Cher)*

**467.** - 26 juin 1991. - **M. Jean Desanlis** expose à **M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration** que l'établissement médico-social pour grands handicapés physiques « L'Hospitalet » à Montoire-sur-le-Loir (Loir-et-Cher) connaît des difficultés de fonctionnement croissantes en raison du manque de personnel. Ce personnel, en nombre identique à celui agréé en 1983, doit apporter son service et ses soins à des résidents dont le handicap est de plus en plus lourd. Neuf postes supplémentaires sont jugés nécessaires actuellement. Deux seulement sont promis par la direction des affaires sanitaires et sociales. Il lui demande s'il serait possible d'augmenter autant que de besoin l'effectif du personnel engagé dans cet établissement médico-social à caractère expérimental.

#### *Elections et référendums (campagnes électorales)*

**468.** - 26 juin 1991. - **M. Jean-Louis Masson** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les difficultés d'interprétation de l'article L. 167 du code électoral, qui dispose que les dépenses électorales des candidats ayant obtenu au moins 5 p. 100 des suffrages exprimés au premier tour font l'objet d'un remboursement forfaitaire de la part de l'Etat égal au dixième du plafond prévu à l'article L. 52-11. Alors que l'article L. 52-11 s'applique à la fois aux élections législatives, régionales, cantonales et municipales, l'article L. 167 est inséré dans le titre deuxième du code électoral, qui ne concerne en principe que les députés. Il lui demande donc si les dispositions rappelées ci-dessus s'appliquent à l'occasion des élections cantonales et régionales prévues en 1992.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 3<sup>e</sup> séance

### du mardi 25 juin 1991

#### SCRUTIN (N° 532)

sur la question préalable opposée par M. Bernard Pons au projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs.

Nombre de votants .....	539
Nombre de suffrages exprimés .....	530
Majorité absolue .....	266
Pour l'adoption .....	223
Contre .....	307

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (274) :

Contre : 272.

Non-votants : 2. - MM. Claude Barande, Jacques Roger-Machart.

##### Groupe R.P.R. (127) :

Pour : 126.

Excusé : 1. - M. Pierre de Benouville.

##### Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 86.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Pierre Micaux et Michel Pelchat.

Non-votants : 2. - MM. Albert Brochard et Jean Desanlis.

##### Groupe U.D.C. (39) :

Abstentions volontaires : 7. - MM. Raymond Barre, Mme Christine Boutin, MM. Jean-Pierre Foucher, Hubert Grimault, Jean-Jacques Jegou, Gérard Vignoble et Michel Voisin.

Non-votants : 32.

##### Groupe communiste (26) :

Contre : 26.

##### Non-inscrits (21) :

Pour : 11. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Jacques Houssin, Auguste Legros, Michel Noir, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

Contre : 9. - MM. Jean Charbonnel, Jean-Marie Dailliet, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Alexis Pota, Bernard Tapie, Emile Vernaudon, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Non-votant : 1. - M. Jean Royer.

#### Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie  
Mme Nicole Ameline  
MM.

René André  
Philippe Auberger  
Emmanuel Aubert  
François d'Aubert  
Gautier Audinat  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne Bachelot  
Patrick Balkany  
Édouard Balladur  
Claude Barate  
Michel Barnier  
Jacques Baumel  
Henri Bayard  
René Beaumont  
Jean Bégault  
Christian Bergelin  
André Berthol  
Léon Bertrand  
Jean Besnoz  
Jacques Blanc  
Roland Blum  
Franck Borotra  
Bruno Bourg-Broc  
Jean Boussquet  
Jacques Boyon  
Jean-Guy Branger  
Jean Brocard  
Louis de Broissia  
Christian Cabai  
Jean-Marie Caro  
Mme Nicole Catala  
Jean-Charles Cavallé  
Robert Cazalet  
Richard Cazesave  
Jacques Chaban-Delmas  
Jean-Yves Chamard  
Hervé de Charette  
Jean-Paul Charlé  
Serge Charles  
Jean Charroppin  
Gérard Chasseguet  
Jacques Chirac  
Paul Chollet  
Pascal Clément  
Michel Coizat  
Daniel Colin  
Louis Colombani  
Georges Colombier  
Alain Cousin  
Yves Cozssala  
Jean-Michel Couve  
René Couveilhès  
Henri Cuq  
Olivier Dassault

Mme Martine Daugreilh  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Arthur Dehaine  
Jean-Pierre Delalande  
Francis Delattre  
Jean-Marie Demange  
Jean-François Deniau  
Xavier Deniau  
Léonce Deprez  
Alain Devaquet  
Patrick Devrojian  
Claude Dhinnin  
Willy Diméglio  
Eric Dolgé  
Jacques Dominati  
Maurice Doesset  
Guy Drut  
Jean-Michel Dubernard  
Xavier Dugola  
Georges Durand  
André Durr  
Charles Ehrmann  
Christian Estrozi  
Jean Falala  
Hubert Falco  
Jacques Farran  
Jean-Michel Ferrand  
Charles Fèvre  
François Fillon  
Serge Franchis  
Edouard Frédéric-Dupont  
Claude Galliard  
Robert Galley  
René Galy-Dejean  
Gilbert Gantier  
René Garrec  
Henri de Gastines  
Claude Gatignol  
Jean de Gaulle  
Michel Girard  
Jean-Louis Gosauduff  
Jacques Godfrain  
François-Michel Gosnot  
Georges Goré  
Daniel Goulet  
Alain Griotteray  
François Gruseameyer  
Olivier Guichard  
Lucien Guichon  
Jean-Yves Haby  
François d'Harcourt  
Jacques Housain  
Pierre-Rémy Housain  
Mme Elisabeth Habert  
Xavier Hanault  
Michel Inchauspé

Denis Jacquet  
Alain Jouemann  
Didier Julia  
Alain Juppé  
Gabriel Kasperet  
Aimé Kergueris  
Jean Kiffer  
Emile Koehl  
Claude Labbé  
Jean-Philippe Lachenaud  
Marc Lafflaeur  
Jacques Laffleur  
Alain Lamasse  
Philippe Legras  
Auguste Legros  
Gérard Léonard  
François Léotard  
Arnaud Lepereq  
Pierre Lequiller  
Roger Lestas  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Jean de Lipkowski  
Gérard Loaguec  
Alain Madelin  
Jean-François Mancel  
Raymond Marcellin  
Claude-Gérard Marcus  
Jacques Masclen-Arus  
Jean-Louis Mamon  
Gilbert Mathies  
Jean-François Mattel  
Pierre Manger  
Joseph-Henri Manjozhan de Gamet  
Alain Mayaud  
Pierre Mazeaud  
Pierre Merli  
Georges Mesmin  
Philippe Mestre  
Michel Meylan  
Mme Lucette Michaux-Chery  
Jean-Claude Mignon  
Charles Milhou  
Charles Miosec  
Mme Louise Moreau  
Alain Moyné-Bressand  
Maurice Néson-Pwataho  
Jean-Marc Neme  
Michel Noir  
Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Charles Paccou  
Arthur Paecht  
Mme Françoise de Panfilien  
Robert Pandraud  
Mme Christiane Papon  
Pierre Pasquali  
Dominique Perben



Régis Perbet  
Jean-Pierre de Peretti  
de la Rocca  
Michel Péricard  
Francisque Perrut  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Philibert  
Mme Yann Piat  
Etienne Yvate  
Ladislav Poizatowski  
Bernard Pons  
Robert Ponzade  
Jean-Luc Prael  
Jean Proriot  
Eric Raoult  
Pierre Raynal  
Jean-Luc Reitzer  
Marc Reyman  
Lucien Richard

Jean Rigaud  
Gilles de Robles  
Jean-Paul  
de Rocca Serra  
And. Rossi  
Jost Rossi  
André Rossinot  
Antoine Rufenacht  
Francis Saint-Ellier  
Rudy Salles  
André Santini  
Nicolas Sarkozy  
Mme Suzanne  
Saurvalgo  
Bernard Schreiner  
(Bas-Rhin)  
Philippe Ségula  
Jean Seitzinger  
Maurice Serghersart

Christian Spiller  
Mme Marie-France  
Stirbois  
Paul-Louis Tenaillon  
Michel Terrot  
André Thien Ah Koon  
Jean-Claude Thomas  
Jean Tiberti  
Jacques Toubon  
Georges Tranchant  
Jean Uebenschlag  
Léon Vachet  
Jean Valleix  
Philippe Vasseur  
Philippe de Villiers  
Robert-André Vivien  
Roland Vuillaume  
Pierre-André Wiltzer  
Claude Wolff.

Alain Jouraet  
Jean-Pierre Kuchel  
André Labarrière  
Jean Laborde  
Jean Lacombe  
Pierre Lagorce  
André Lejoiale  
Jean-François  
Lamarque  
Jérôme Lambert  
Michel Lambert  
Jean-Pierre Lapaire  
Claude Laréal  
Dominique Larifla  
Jean Larrain  
Jacques Lavédrise  
Gilbert Le Bris  
Mme Marie-France  
Lecair  
Jean-Yves Le Déant  
Jean-Marie Leduc  
Robert Le Foll  
Jean-Claude Lefort  
Bernard Lefranc  
Jean Le Garrec  
Jean-Marie Le Guen  
André Lejeune  
Daniel Le Meur  
Georges Lemoiné  
Guy Lengagne  
Alexandre Léostieff  
Roger Léron  
Alain Le Vern  
Mme Marie-Noëlle  
Liesemann  
Claude Lise  
Robert Loidi  
Paul Lombard  
François Loacle  
Guy Lortinot  
Jenny Lorgeoux  
Maurice  
Louis-Joseph-Dugué  
Jean-Pierre Lappi  
Bernard Madrelle  
Jacques Mahéas  
Guy Malandain

Martin Mahy  
Thierry Mandon  
Georges Marchais  
Roger Mas  
René Massat  
Marius Masse  
François Mazonot  
Didier Mathias  
Pierre Masuroy  
Pierre Métais  
Charles Metzinger  
Henri Michel  
Jean-Pierre Michel  
Didier Migoné  
Mme Héléne Migonon  
Gilbert Millet  
Claude Miquen  
Gilbert Misterrand  
Marcel Moccour  
Guy Monjalou  
Gabriel Moucharmont  
Robert Moutargent  
Mme Christiane Mora  
Ernest Moutoumany  
Bernard Nayral  
Alain Néri  
Jean-Paul Nouzi  
Jean Oehler  
Pierre Ortel  
François Patriat  
Jean-Pierre Pédicast  
Jean-Claude Peyrouzet  
Michel Pezet  
Louis Pierma  
Christian Pierret  
Yves Pillet  
Charles Pistré  
Jean-Paul Planchoe  
Bernard Pugaizat  
Alexis Pota  
Maurice Pouchon  
Jean Praveux  
Jean-Jack Queyranne  
Guy Ravier  
Alfred Recoars  
Daniel Reiner  
Alain Richard

Jean Rigal  
Gaston Rimareix  
Jacques Rimbaud  
Roger Rinchet  
Mme Dominique  
Robert  
Alain Rodet  
Mme Yvette Roudy  
René Rouquet  
Mme Ségolène Royal  
Michel Sainte-Marie  
Philippe Samzaro  
Jean-Pierre Santa Cruz  
Jacques Santrot  
Gérard Saunade  
Robert Sary  
Bernard Schreiner  
(Yvelines)  
Roger-Gérard  
Schwartzberg  
Robert Schwint  
Patrick Seve  
Henri Sère  
Mme Marie-Josèphe  
Sabbat  
Michel Sachod  
Bernard Tapie  
Jean Tardito  
Yves Tavernier  
Jean-Michel Testu  
Michel Theuvin  
Fabien Thiebaud  
Pierre-Yves Trimmel  
Edmond Vacant  
Daniel Vaillant  
Michel Vanzelle  
Emile Vermandon  
Théo Vial-Maxat  
Pierre Victoria  
Joseph Vissal  
Yves Vidal  
Alain Vidalies  
Jean Vittrant  
Marcel Wachoux  
Aloÿse Warhouwer  
Jean-Pierre Worms  
Emile Zaccarelli.

**Ont voté contre**

**MM.**

Maurice  
Aderah-Peuf  
Jean-Marie Alaize  
Jean Albouy  
Mme Jacqueline  
Alquier  
Jean Anciant  
Bernard Angels  
Robert Anselin  
François Asemel  
Henri d'Attilio  
Jean Aureux  
Jean-Yves Autexier  
Jean-Marc Ayrault  
Jean-Paul Bachy  
Jean-Pierre Baesmler  
Jean-Pierre Baldwyck  
Jean-Pierre Balligand  
Gérard Bapst  
Régis Baraille  
Bernard Bardia  
Alain Barran  
Claude Bartolose  
Philippe Basset  
Christian Bataille  
Jean-Claude Bateau  
Umberto Battisti  
Jean Beaufrès  
Guy Bèche  
Jacques Becq  
Roland Beix  
André Bellon  
Jean-Michel Belorgey  
Serge Beltrame  
Georges Benedetti  
Jean-Pierre Bequet  
Michel Bénégozy  
Pierre Bernard  
Michel Berson  
Marcelin Berthelot  
André Billardos  
Bernard Blouinac  
Jean-Claude Billa  
Jean-Marie Bockel  
Alain Bocquet  
David Bobbot  
Jean-Claude Bois  
Gilbert Bonnemaison  
Alain Bonnet  
Augustin Bourepaux  
André Borel  
Mme Huguette  
Bouchardjean  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Charente)  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Ile-et-Vilaine)  
Jean-Claude Boursard  
Jean-Pierre Bouquet  
Claude Bourdiz  
René Bourget

Pierre Bourguignon  
Jean-Pierre Braise  
Pierre Braza  
Jean-Pierre Brard  
Jean-Paul Bret  
Maurice Briand  
Alain Brune  
Jacques Brunes  
Mme Denise Cacheux  
Jean-Paul Calloud  
Alain Calmat  
Jean-Marie Cauchacéris  
Jean-Christophe  
Cambadellis  
Jacques Cambolive  
André Capet  
René Carpeatier  
Roland Carraz  
Michel Carteau  
Bernard Carton  
Elie Castor  
Bernard Cauvin  
René Cazenave  
Aimé Césaré  
Guy Chaufrault  
Jean-Paul Chategnet  
Jean Charbonnel  
Bernard Charles  
Marcel Charmaut  
Michel Charat  
Guy-Michel Chauveau  
Daniel Chevallerier  
Jean-Pierre  
Chevément  
Didier Chouat  
André Clerf  
Michel Coffin  
François Colasquet  
Georges Colla  
Michel Crépeau  
Jean-Marie Dulikt  
Pierre-Jean Daviaud  
Mme Martine David  
Jean-Pierre  
Defontaine  
Marcel Deboux  
Jean-François  
Delahais  
André Delette  
André Delebedde  
Jacques Delly  
Albert Devers  
Bernard Derosier  
Freddy  
Deschaux-Beaume  
Jean-Claude Desreux  
Michel Destot  
Paul Dhaille  
Mme Marie-Madeleine  
Dizalgard  
Michel Dinet  
Marc Dolz  
Yves Dollo

René Dostère  
Raymond Doyère  
Julien Dray  
René Drouin  
Claude Ducert  
Pierre Ducout  
Jean-Louis Dumont  
Dominique Duplet  
Yves Durand  
Jean-Paul Durieux  
André Duron  
Paul Durvalix  
Mme Janine Ecochard  
Henri Emmanuel  
Pierre Estère  
Laurent Fabius  
Albert Facon  
Jacques Fleury  
Jacques Floch  
Pierre Forges  
Raymond Forai  
Alain Fort  
Jean-Pierre Fourné  
Michel Fraçois  
Georges Frêche  
Michel Fromet  
Claude Gaits  
Claude Galametz  
Bertrand Gallet  
Dominique Gambier  
Pierre Garnaudin  
Marcel Garrouste  
Kamilo Gata  
Jean-Yves Gateaud  
Jean Gatel  
Jean-Claude Gayssot  
Claude Gerson  
Jean Giovannelli  
Pierre Goldberg  
Roger Gombier  
Joseph Gourmelon  
Hubert Gouze  
Gérard Gouzes  
Léo Grézar  
Jean Guigné  
Georges Hage  
Guy Hermier  
Edmond Herré  
Jacques Heudin  
Pierre Hiard  
Elie Hicran  
François Hollard  
Roland Huguet  
Jacques Hysphes  
des Etages  
Gérard Istace  
Mme Marie Jacq  
Mme Mugette  
Jacquast  
Frédéric Jalton  
Jean-Pierre Joseph  
Néel Josephé  
Charles Jomella

**Se sont abstenus volontairement**

**MM.**

Raymond Barre  
Mme Christine Boutin  
Jean-Pierre Fourrier

Hubert Grimaud  
Jean-Jacques Jégou  
Pierre Micaux

Michel Pelchat  
Gérard Vignoble  
Michel Voisin.

**N'ont pas pris part au vote**

**MM.**

Edmond Alphandéry  
Claude Barande  
Jacques Barrot  
Dominique Baudis  
François Bayrou  
Claude Biraux  
Bernard Bonson  
Loïc Bourvard  
Jean Briane  
Albert Brochart  
Georges Chavaux  
René Coman  
Jean-Yves Cozan

Jean Desailis  
Adrien Durand  
Yves Frenille  
Jean-Paul Fuchs  
Francis Geay  
Germain Genesvire  
Edmond Gerrer  
Gérard Grignon  
Ambroise Guellec  
Jean-Jacques Hyst  
Mme Bernadette  
Isaac-Sibille  
Michel Jacquemin

Henry Jean-Baptiste  
Christian Jort  
Bernard Joubert  
Pierre Méhaignoul  
Mme Monique Papon  
François Rocheblot  
Jacques  
Roger-Machart  
Jean Royer  
Bernard Stasi  
Jean-Paul Virapoulle  
Jean-Jacques Weber  
Adrien Zeller.

**Excusés ou absent par congé**

(En application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement)

M. Pierre de Benouville.

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Claude Barande et Jacques Roger-Machart ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».



*LuraTech*

***www.luratech.com***

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Franca	Franca	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	664	
23	Table compte rendu.....	52	86	
33	Table questions.....	52	85	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
06	Compte rendu..... 1 an	59	535	
36	Questions..... 1 an	59	348	
26	Table compte rendu.....	52	81	
36	Table questions.....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
08	Un an.....	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

**www.luratech.com**

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)





*LuraTech*

***[www.luratech.com](http://www.luratech.com)***